



# Ville de Concarneau



Conseil municipal du 10 mars 2016

Procès-verbal

**Conseil municipal du 10 mars 2016**  
**Ordre du jour**

	Mémo du Maire	<b>3-4</b>
<b>1</b>	Commerce tourisme : Tarifs cirques 2016 - modificatif	<b>5-6</b>
<b>2</b>	Moyens généraux - finances : Budget primitif - budget principal - exercice 2016	<b>7-31</b>
<b>3</b>	Moyens généraux - finances : Budget primitif - budget annexe de l'eau - exercice 2016	<b>32</b>
<b>4</b>	Moyens généraux - finances : Budget primitif - budget annexe de l'assainissement - exercice 2016	<b>33</b>
<b>5</b>	Moyens généraux - finances : Budget primitif - budget annexe du port de plaisance - exercice 2016	<b>34</b>
<b>6</b>	Moyens généraux - finances : Budget primitif - budget annexe du bac du passage - exercice 2016	<b>35</b>
<b>7</b>	Moyens généraux - finances : Budget primitif - budget annexe de la cuisine centrale - exercice 2016	<b>36</b>
<b>8</b>	Moyens généraux - finances : Budget primitif - budget annexe du centre des arts et organisation de spectacles - exercice 2016	<b>37</b>
<b>9</b>	Moyens généraux - finances : fiscalité directe locale - fixation des taux d'imposition 2016	<b>38-39</b>
<b>10</b>	Moyens généraux - finances : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)	<b>40-43</b>
<b>11</b>	Marchés publics : Convention de constitution d'un groupement de commandes pour la mutualisation d'un logiciel de marchés publics entre CCA et la Ville de Concarneau	<b>44</b>
<b>12</b>	Foncier : Cession de bâtiments communaux - Place du général de Gaulle - Rue Dumont d'Urville	<b>45-58</b>
<b>13</b>	Urbanisme/Aménagement : Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) - Avis du Conseil municipal	<b>59-66</b>
<b>14</b>	Patrimoine : Demande de subvention à la DRAC dans le cadre du Label Ville d'Art et d'Histoire	<b>67</b>
<b>15</b>	Culture : Fonds d'aide à la création - Attribution de subventions	<b>68-69</b>
<b>16</b>	Ressources humaines : Création d'un service commun des affaires financières	<b>70</b>
<b>17</b>	Ressources humaines : Modification des conditions de mise à disposition du responsable du service eau et assainissement de la ville de Concarneau à Concarneau Cornouaille Agglomération	<b>71-72</b>
<b>18</b>	Services techniques : Fonds de soutien à l'investissement local	<b>73-74</b>
<b>19</b>	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	<b>75</b>
<b>20</b>	Vœu du conseil municipal de Concarneau portant sur le maintien d'un Office de tourisme distinct sur le territoire de Concarneau	<b>76-80</b>

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 10 mars 2016**

Bien Mesdames et Messieurs, je crois qu'il est l'heure. Je vous invite à rejoindre vos places.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,  
A la lecture des pouvoirs,  
A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Mme Marianne JAN si elle le veut bien.

*Appel des conseillers municipaux*

En date du vendredi 4 mars 2016, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour,
- le rapport du budget primitif 2016.

Vous trouverez sur votre table, un vœu du conseil municipal de Concarneau portant sur le maintien d'un Office de tourisme distinct sur le territoire de Concarneau.

Je vous demande de bien vouloir accepter l'inscription de ce vœu à l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Ceux qui sont pour ? Pensez aux pouvoirs.  
Ceux qui sont contre ?

**Mme Gaël Le Meur :**  
On pourrait intervenir avant ?

**M André Fidelin :**  
Vous interviendrez quand je donnerai le vœu.  
Ceux qui s'abstiennent ?  
Ceux qui sont contre ?

**Mme Nicole Ziegler :**  
Nous voulons....

**M André Fidelin :**  
Nous n'allons pas aborder le sujet maintenant puisque je ne n'ai pas lu le vœu.

**Mme Nicole Ziegler :**  
C'est pour vous expliquer notre vote.

**Mme Gaël Le Meur :**  
C'est sur la forme.

**M André Fidelin :**  
Ceux qui sont contre ? Oui, nous sommes bien d'accord. Ceux qui s'abstiennent ?  
Très bien.

***L'inscription du vœu à l'ordre du jour est acceptée par 26 voix POUR, 6 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN), 1 ABSTENTION (M DROUGLAZET).***

En date du mardi 8 mars 2016, je vous ai fait parvenir le procès-verbal de la séance du 4 février 2016.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Je le mets donc aux voix.

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Ceux qui s'abstiennent ?

***Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par 33 voix POUR.***

**Mme Nicole Ziegler :**

M le Maire, on souhaiterait une suspension....

**M André Fidelin :**

Vous voulez bien que je finisse ma présentation du conseil municipal ? Vous n'attendez même pas que je finisse l'introduction du conseil municipal. C'est le minimum, non.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 19 mai 2016 à 19 h00.

À l'ordre du jour ce soir, il y a une large place pour les budgets, puisque nous allons voter les budgets primitifs sur le budget principal et les budgets annexes. Nous avons également des éléments sur les ressources humaines. Il y a deux sujets sur l'urbanisme et quelques éléments complémentaires en culture. Oui, Nicole, pardon Mme Ziegler. Je vais vous appeler par votre nom ce sera plus correct.

**Mme Nicole Ziegler :**

Oui, plus protocolaire, plus respectueux de la fonction.

M le Maire, nous vous demandons une suspension de séance.

**M André Fidelin :**

Une suspension de séance. Et bien écoutez, oui, vous pouvez. Vous pouvez, il n'y a pas de soucis.

***La séance du conseil municipal est suspendue pendant 10 minutes. Le conseil municipal reprend à 20h15.***

**M André Fidelin :**

Bien, voilà. Tout le monde est installé ? Nous allons aborder ce conseil municipal par une première....

**Mme Gaël Le Meur :**

M le Maire.

**M André Fidelin :**

Attendez, vous n'allez pas m'interrompre. S'il vous plaît.

**Mme Gaël Le Meur :**

Nous vous précisons....

**M André Fidelin :**

Nous allons commencer si vous le voulez bien, le conseil municipal par une présentation des tarifs des cirques pour l'année 2016. En parlant de cirque, je crois que ça commence bien.

1	Commerce tourisme : Tarifs cirques 2016 - modificatif
---	---

**Mme Michelle Lemonnier :**

**Lecture du rapport :**

Les tarifs 2016 ont été votés lors du conseil municipal du 10 décembre 2015. L'annexe tarifaire votée, comporte un décalage de lignes concernant le tarif de « Cirque et divers forfaits par représentation ».

Les tarifs se présentent donc ainsi :

TARIFS	2013	2014	2015	2016	% % N/N-1
Cirque et divers forfaits par représentation :					
* Cirques, théâtres et divers moins de 300 m <sup>2</sup>	37,00 €	38,00 €	38,00 €	39,00 €	2,63 %
* Cirques, théâtres et divers de 301 à 500 m <sup>2</sup>	88,00 €	90,00 €	90,00 €	92,00 €	2,22 %
* Cirques et divers surface entre 500 et 700 m <sup>2</sup>	135,00 €	138,00 €	139,00 €	141,00 €	1,44 %
* cirques et divers surface > 700 m <sup>2</sup>	230,00 €	234,00 €	236,00 €	240,00 €	1,69 %
* Cirques et divers surface > 1 000 m <sup>2</sup>	420,00 €	425,00 €	429,00 €	435,00 €	1,40 %
ENCAISSEMENT EN CAS DE NON VENUE					

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2016,

Il est proposé au conseil municipal, de valider la modification de l'annexe tarifaire 2016.

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce dossier ?

**Mme Gaël Le Meur :**

C'est un sujet qui concerne le commerce et le tourisme.

**M André Fidelin :**

Le cirque ?

**Mme Gaël Le Meur :**

Oui, c'est marqué là et c'est votre adjointe en charge de cette question-là qui vient de le présenter. Sur la forme, ça commence à bien faire de se passer de tout respect des élus. À commencer par le fait que normalement au niveau des conseils municipaux, les commissions doivent se réunir avant pour évoquer ces questions, ce qui n'est pas le cas puisque nous découvrons ce tarif-là. Vous faites référence à une commission des finances, mais vous ne faites pas référence à une commission commerce-tourisme puisqu'elle ne s'est pas tenue puisque les choses ne sont pas vues en amont, ce qui fait le lien avec un autre sujet qui est porté par le service commerce tourisme, à savoir le vœu que vous nous imposez ce soir. La suspension de séance a été demandée, elle est de droit. Quand nous demandons une suspension de séance, vous devez nous laisser la parole pour que nous vous expliquions pourquoi nous avons demandé cette suspension de séance. Lors de la commission tourisme et commerce du 8 octobre dernier, le sujet concernant l'office de tourisme a été abordé. À la fin du compte-rendu de cette commission, il avait été indiqué que ce sujet devait faire l'objet d'une délibération. Qui dit délibération, dit passage en conseil, dit débat sur ce sujet. À la place, nous découvrons et l'ensemble des élus de l'opposition, un vœu, pour lequel nous n'avons absolument pas été associés, ni informés. Ça aurait pu faire l'objet d'une information en commission commerce-tourisme si elle s'était tenue. Pour ça, nous refusons le principe de ce vœu et nous exigeons qu'à la place de ce vœu, il y ait une délibération qui soit présentée lors du prochain conseil municipal et qu'il fasse véritablement l'objet d'une discussion à l'échelle du conseil mu-

nicipal. Nous condamnons ces méthodes et c'est pour cela que nous avons demandé cette suspension de séance pour bien vous préciser que vous ne pouvez pas vous passer d'un certain nombre d'instances réglementaires et d'un certain nombre de notions de respect vis-à-vis des élus que nous sommes. Ce n'est pas un vœu que nous réclamons, c'est une délibération comme cela avait noté noir sur blanc à la suite de la commission du 8 octobre.

**M André Fidelin :**

Dont acte, nous y reviendrons tout à l'heure.

Concernant les tarifs des cirques, après ces remarques, nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

2	Moyens généraux - finances : Budget primitif - budget principal - exercice 2016
---	---

**M André Fidelin :**

Nous passons, si vous le voulez bien au budget primitif, le budget principal tout d'abord et les budgets annexes ensuite. Je vais laisser la parole à Alain Nicolas. Mais je vais vous donner quelques éléments d'appréciation. Pour votre compréhension, vous devez aussi considérer que nous allons présenter le BP avec une comparaison de BP à BP.

Lors du dernier conseil municipal, le débat d'orientation budgétaire a largement évoqué les orientations pour 2016 qui a fait l'objet d'échanges argumentés et chiffrés. Je comprendrais qu'il n'y ait pas trop de répétitions ce soir sur ce sujet. Nous avons tenu compte des grands équilibres financiers. Nous travaillons depuis juillet avec les services et les élus de secteur pour déterminer les orientations budgétaires 2016. Cela n'a pas été facile, mais néanmoins, nous présenterons une CAF nette qui nous permettra quand même d'engager un certain nombre d'investissements. Les premiers investissements concernent les éléments économiques.....

Mme Le Meur, ça ne vous intéresse pas ce que je dis ?

**Mme Gaël Le Meur :**

Je ne suis pas mono-tâche.

**M André Fidelin :**

En ce qui concerne l'économie, il y a le port. C'est un élément important. Il y a également le social parce que nous intervenons également sur un engagement partenarial concernant Kerandon. Ce qui est important également, c'est que nous avons souhaité une stabilité fiscale avec un maintien des taux d'imposition. Ensuite, pour terminer, il est évident que nous avons aussi tenu compte d'un maintien des investissements récurrents pour maintenir en état, la voirie, les bâtiments communaux qui sont une nécessité première. Voilà en introduction avant de présenter ce budget. Maintenant, je vais laisser la parole à Alain Nicolas notre adjoint aux finances et aux ressources humaines pour nous présenter tout d'abord le budget principal. Alain, je te laisse la parole.

**M Alain Nicolas :**

**Lecture du rapport :**

Le budget primitif pour commencer, nous allons aller directement à la page 3.

Tout d'abord, nous avons les orientations du budget 2016. Les orientations budgétaires s'articulent autour des objectifs suivants : limiter le recours à l'emprunt afin de retrouver des marges de manœuvre en investissement, nous avons prévu d'emprunter 730 000 € cette année en 2016, après 913 000 € en 2015. Le produit fiscal devrait évoluer au minimum en fonction de la variation physique et nominale des bases d'imposition. On sait que les valeurs locatives vont augmenter de 1,01 %. Et pour les variations physiques, nous n'avons pas encore le retour de la Direction départementale des impôts.

La capacité de désendettement devrait se stabiliser autour de 11 ans à l'issue de la période. La période c'est jusqu'en 2020. Une CDD qui serait aux alentours de 10 % à la fin 2016.

La dernière orientation budgétaire consiste à optimiser les moyens, préserver les équilibres financiers et mettre en commun les outils avec l'EPCI avec l'inventaire et la valorisation du patrimoine, la mise en place d'un contrôle de gestion et le pacte financier et fiscal avec CCA.

Sur la page suivante nous voyons directement les résultats de fonctionnement et

d'investissement avec des dépenses de fonctionnement qui sont de 23 569 699 €. En recettes, nous avons 26 545 055 €. Ceci nous permet, avec des opérations d'ordre également, les opérations d'ordre sont des travaux réalisés en interne et refacturés en investissement. On les retrouve en bas, ce sont les 144 500 €. L'autofinancement, c'est 3 129 356 € qui se divise en deux choses. Il y a d'une part le résultat de fonctionnement de l'exercice prévisionnel qui serait de 2 M 287 € et les opérations d'ordre qui sont les amortissements du matériel pour 842K€. Ce résultat permet de financer ensuite les investissements. De ce fait on les retrouve en recettes d'investissement. En dépense d'investissement, nous avons 6M200. Ces 6M200 vont dans le total des dépenses d'investissement, c'est-à-dire légèrement inférieur à l'exercice 2015.

Sur ce tableau-là, on voit apparaître les dépenses d'investissement. Il y a 26,7 en recettes de fonctionnement. En dépenses de fonctionnement, nous avons 23,570. C'est ce que nous venons de voir également. Nous voyons les deux petites parties, la partie jaune c'est 2M29, c'est le résultat de fonctionnement et les 0,84 ce sont les opérations d'ordre.

Tout ceci constitue l'autofinancement, 0,84 et 2,29. 0,79 concerne l'emprunt et le reste, ce sont des subventions, le FCTVA et un certain nombre de choses que l'on verra tout à l'heure. Tout ceci permet de financer les investissements qui sont de 6M420.

En dépenses de fonctionnement, nous avons un certain nombre de chapitres, le 11, le 12, le 14, le 65, le 66 et 67 et 022. Avant les virements à la section d'investissement, on vient de voir, 2,287 et 842, les opérations d'ordre. Nous sommes légèrement inférieurs à l'an dernier. On voit apparaître complètement à droite, les postes qui diminuent il y a principalement les charges financières qui passent d'1M310 à 1M170, ce qui permet d'arriver à l'épargne brute. Nous avons par contre des charges exceptionnelles qui augmentent. Nous avons le virement à la section de fonctionnement qui augmente un tout petit peu également.

Les charges à caractère général, chapitre 011 diminuent de 1 %. Cela concerne tout ce qui est achat extérieur, avec d'une part les achats de fournitures, de carburant, dans le compte 61, ce sont les locations et les primes d'assurance. Nous avons dans le compte 62 les honoraires, entre autres et dans le compte 63, les impôts, taxes et versements assimilés, il s'agit avant tout de la taxe foncière.

Le travail de l'ensemble des services réalisé sur la préparation budgétaire a permis d'absorber la progression des frais de fonctionnement des équipements, l'évolution de l'indice des dépenses communales + 0,7 % supérieure à l'inflation (hors tabac), limitant ainsi la progression des charges à caractère général.

Nous passons ensuite à la masse salariale qui est un poste important. La masse salariale représente 55 % grosso-modo du total des charges.

La prévision pour 2016 des charges de personnel (chapitre 012) s'établit à 13 110K€ contre 13 580K€, soit une diminution de -3,46 %. Cette diminution résulte notamment du transfert du personnel de la direction des systèmes d'information et de l'instruction du droit des sols à CCA.

Lorsque l'on neutralise la masse salariale des 8 personnes transférées, les 13 580 deviennent 13 220K€ sauf erreur de ma part. Ce qui fait que l'on constate une légère diminution de la masse salariale en 2016.

Les effectifs sont constants et progressent même un peu. 424 est le chiffre le plus important. L'an dernier nous étions à 430 personnes. 430 personnes moins les 8 personnes transférées à CCA, nous avons un solde positif de 2 personnes.

Dans l'effectif total, il n'y a pas le CCAS. Dans le total il y a la ville et tous les budgets annexes.

Dans les non-titulaires, nous avons les guides conférenciers, les marins du port,



les professeurs de l'école de musique, les personnes qui travaillent pour le DRE, le Cabinet du Maire, les contrats d'avenir, les contrats uniques d'insertion et quelques remplacements.

Dans le chapitre 014, nous l'avons vu, le montant est de 104 000 €. Ce n'est pas un poste de charges important mais il existe malgré tout. Dans ce chapitre sont regroupés les reversements de fiscalité ou de taxes à des institutions publiques, versés pour la première fois à hauteur de 22 000 € en 2015. Il s'agit du FPIC, c'est le fonds de péréquation des recettes fiscales communales. Ces 22 000 € sont reversés à CCA. Le montant 2016 devrait être équivalent à 22 000. Nous avons également le reversement de fiscalité de la taxe d'habitation pour 70 000 € lié à des exonérations décidées par le gouvernement. Cela concerne entre autres Kerandon, et également les demi-parts.

Le reversement au Département de 12 000 €, qui correspond au produit issu de la taxe de séjour.

Un autre poste important également, ce sont les autres charges de gestion courante au chapitre 065. Elles diminuent de 1,65 % par rapport à 2015.

La participation d'équilibre aux budgets annexes BAC, CAC et cuisine centrale est stabilisée par rapport à 2015. La participation 2016 du budget principal aux budgets annexes (public administratif) est de 1 057 K€ contre 1 052 K€ en 2015.

les indemnités, missions et formations des élus diminuent de -13,8 % par rapport au BP 2015.

Les admissions en non-valeurs de produits irrécouvrables, que nous retrouvons de temps en temps en conseil municipal. Les contingents et participations à des organismes extérieurs, il s'agit entre autres du SDIS pour 849 000 €, le CCAS pour 351, les écoles privées pour 310, la balise pour 100, le SIVOM pour 230. Tous les chiffres que je viens d'évoquer et les natures de charges représentent 1 841 773, c'est-à-dire le montant qui est stipulé en bas.

Nous avons les subventions versées aux associations. Les subventions ont fait l'objet d'une délibération lors du dernier conseil municipal.

Il faut également rajouter les classes découverte pour 10 000 € et les charges diverses de gestion courante pour 7 000 €. Cela donne bien 517 709 €.

Les charges financières au chapitre 66 sont estimées à 1,17 M€ en 2016 contre 1,31 M€ en 2015.

Sur ce graphique nous pouvons voir l'évolution actuelle d'un des emprunts. Les taux sont très bas, nous sommes à 3,35 % en 2016 et on prévoit une remontée à 3,55 dans les années à venir. Mais nous n'y sommes pas.

Le taux moyen de la dette est à 3,40 % contre 3,42 l'année dernière. Nous avons 28 emprunts pour une durée de vie résiduelle de 13 ans et 8 mois. Nous avons soldé un emprunt en 2015.

En dépenses imprévues nous mettons toujours une somme qui est de l'ordre de 30 000 €, ce qui est le cas cette année.

Concernant les recettes de fonctionnement elles sont proposées à la somme de 26 699 K€, soit une diminution de 2 % par rapport à 2015. On peut noter la baisse de l'attribution de compensation versée par CCA en lien avec les transferts à CCA de deux services, l'urbanisme et la DSI. La baisse du chapitre 74 en lien avec la baisse de la DGF en 2016.

Nous avons en produit des services, principalement 1 547 800 €, sur cette ligne-là

tout ce qui concerne les cantines, les garderies, les services à caractère culturel. Nous avons ensuite le poste 73, qui est le poste le plus important des recettes de fonctionnement à hauteur de 20 622 137 € et légèrement inférieur au BP 2015. Le principal apporteur ce sont les contributions directes, la taxe d'habitation, les impôts fonciers bâtis et non bâtis. L'attribution de compensation, on l'a déjà évoqué, elle baisse, elle passe de 4 229 217 à 3 934 217 avec le transfert de la DSI et de l'urbanisme.

Les droits de stationnement, la taxe sur l'électricité qui augmentent un peu. Les taxes de séjour augmentent un peu également. Les emplacements publicitaires sont relativement constants et la publicité foncière de 700 000 €.

Les dotations et participations diminuent de 6,52 soit une baisse de 286 K€ en lien avec la baisse des dotations de l'État. On les connaît, on ne va pas revenir là-dessus.

Afin de conserver les grands équilibres financiers, la ville a procédé à de nombreux arbitrages au niveau des dépenses d'investissement. Cette démarche a été menée selon la logique suivante, ne pas emprunter plus que la ville rembourse, je l'ai dit tout à l'heure, la ville a emprunté 730 000 € et nous allons rembourser 10 650 000 €, nous sommes largement en-dessous de la somme que nous remboursons. La logique suivante c'est de garantir une enveloppe suffisante pour l'entretien et la rénovation du patrimoine dans une enveloppe récurrente fixée à 1,8M€, nous sommes toujours entre 1,8M€ et 2 M€ entièrement autofinancée. Nous voulons également conserver un équilibre cohérent entre le niveau de l'emprunt et les projets liés au mandat.

La dépense nette d'investissement hors emprunt ne doit pas excéder 3M€/an. Nous sommes également nettement en-dessous, nous serons à 2,472M€ cette année.

Dans les dépenses d'investissement, le principal poste c'est le remboursement de l'emprunt qui est de 2,650M€. Cela se rajoute aux frais financiers que nous avons vu tout à l'heure qui était de 1,3M€ de mémoire.

Viennent ensuite les immobilisations incorporelles, qui sont les frais d'étude. Nous avons ensuite les subventions d'équipement versées. C'est avant tout les subventions versées pour le port, à concurrence de 500 000€. Il y a également 500 000 € pour Kerandon. Nous avons 150 000 € pour la voie verte et 20 000 € par ailleurs qui doit correspondre à ERDF. L'ensemble donnant le chiffre de 1 170 000€.

Les immobilisations corporelles concernent tout ce qui est le matériel d'outillage pour 474 000 €, c'est avant tout pour les services.

Il y a ensuite les immobilisations en cours où nous avons la voirie, et les bâtiments pour 1 806 450€. Là dedans, nous avons Croissant Bouillet pour 435 000€.

Nous pouvons noter la progression de la subvention d'équipement versée à des tiers, +27 250 €. C'est les deux fois 500 000 € pour Kerandon et le Port sur cette ligne-là, compensée par la diminution des travaux engagés. En fait, il faut additionner les 920 000 et les 2 375 K€, que l'on compare aux 1 170 000 et 1 806 000. Lorsque l'on additionne ces deux lignes-là, et qu'on les compare, on arrive à une légère diminution des investissements pour l'exercice 2016.

Les recettes d'investissement sont évaluées à 3,3 M€ en 2016, soit une baisse de 12,7 % par rapport à 2015.

Nous avons sur la première ligne, 1 175 000 M qui correspond à la FCTVA pour 925 000 € et la taxe locale d'équipement pour 250 000€. Sur la ligne suivante, les subventions d'investissement. Nous avons les fonds de concours de CCA pour 342 000, dans les 1 381 405, nous avons les fonds de concours pour 342, les recettes de Croissant Bouillet parce qu'on refacture les travaux à Melgven et à Trégunc,

pour partie bien sûr, sur l'ensemble des travaux, pour 470 000€. Nous avons les amendes de police pour 200 000 € et les subventions que nous percevons du Département, de la DRAC et de la Région, à concurrence de 369 000 € pour les travaux que nous effectuerons à Croissant Bouillet et à la Tour du Maure.

Les emprunts et dettes assimilées, je disais tout à l'heure que nous empruntons aux alentours de 730 000 €. Comparé au 912 000 € de l'année dernière. Ce qui nous donne un total de recettes 3 285 551 € pour l'exercice 2016. Il faut rajouter le virement de la section de fonctionnement pour 2 287 330 €, c'est le résultat de fonctionnement ni plus ni moins, et les opérations d'ordre c'est-à-dire les dotations aux amortissements pour 842 000 €.

Le produit du FCTVA diminue de 15 % pour atteindre 925K€. Cette diminution est la conséquence de la baisse des dépenses réelles d'investissement en 2014.

La baisse de l'emprunt d'équilibre à 725K€ contre 912K€, ce qui devrait permettre à la ville de passer sous le seuil de 30M€ d'encours de dette fin 2016, avec un objectif de 26-27 millions en 2020.

Sur la page suivante, nous pouvons voir une présentation par fonction. Les frais financiers et le remboursement du capital de la dette ne sont pas ventilés par fonction.

Sept domaines d'actions ont été identifiés, les services généraux, sécurité et salubrité publique, et opérations non-ventilables, l'enseignement et la jeunesse, la culture, le sport-nautisme, les interventions sociales, santé, famille, logement, les aménagements et services urbains, environnement et l'action économique.

Nous pouvons voir deux camemberts, le premier concerne les dépenses réelles de fonctionnement par fonction.

Il varie peu d'une année sur l'autre, d'un point en général, cela ne veut pas dire grand chose. C'est une question d'assiette et de dépenses, de numérateur et de dénominateur.

Si on regarde les opérations non-ventilables, celles-ci représentent 28 %, si on y rajoute la DEJ pour 26 %, les 17 % d'aménagements et services urbains plus la culture pour 9 %, ces quatre directions représentent 80 % des dépenses.

En dépenses réelles d'investissement, nous avons la part prépondérante, malheureusement, c'est le remboursement du capital des emprunts qui représente 42 % par rapport aux 40 % de l'année dernière. L'évolution ne veut rien dire. Mais tout ceci, c'est par rapport au total des dépenses réelles d'investissement. Si on y rajoute les aménagements urbains, ce qui représente 23 %, les services généraux et les interventions sociales et l'action économique, on arrive à près de 90 % de dépenses réelles d'investissement.

Le budget principal, cette fois-ci par directions, en fonctionnement et en investissement.

En fonctionnement, les services généraux, sécurité et salubrité publique, représentent un montant de 6,5M€, cela correspond à 28 % du budget. - 4,6 %, soit une baisse de 314K€ en lien avec le transfert du service urbanisme et informatique. Nous l'avons vu depuis le début.

Nous avons dans cette direction, les charges suivantes, la participation au SDIS pour 850 K€ contre 841,5K€ en 2015. La participation au SIVU centre de secours fixée à 150K€ contre 78K€ en 2015. Il s'agit de la montée en puissance du remboursement des emprunts, l'année prochaine nous serons à 340K€. Cela monte de façon sensible. Et nous serons à un régime de croisière pendant une dizaine d'années. 340K€ en 2017 donc, mais nous n'y sommes pas encore.

Nous avons aussi la participation au SIVOM Concarneau-Trégunc pour 80K€ contre

85K€ en 2015, c'est pratiquement la même chose.

Il y a aussi la baisse des cotisations versées à l'assurance de 11 % soit, -25K€. Nous avons aussi le FPIC, nous l'avons vu tout à l'heure pour 22K€, c'est une nouveauté 2015, cette somme est reversée à CCA pour contribuer au lissage des dépenses au niveau national, des compensations d'une commune à une autre. Et nous avons une diminution des dépenses de fêtes et cérémonies.

En investissement, nous sommes à - 5,4 %. Nous avons le changement du logiciel comptable/ressources humaines pour 60K€, du matériel informatique, la rénovation du quartier de Kerandon pour 500K€, c'est la deuxième participation, la révision du PLU pour 25K€, une étude pour l'isolation thermique des bâtiments communaux pour 10K€, l'achat de 4 horodateurs à carte bancaire pour 30K€ et l'aménagement de la maison des associations pour 120K€.

En ce qui concerne l'enseignement-jeunesse, qui représente 6M d'€ et 26 % du total des charges, en fonctionnement, il y a une baisse de 0,4 %, soit -26K€.

Nous avons la participation au budget annexe de la cuisine centrale qui est maintenue à 371K€. La participation de la ville aux écoles privées est maintenue à 302K€. L'impact de l'aménagement des temps scolaires et de l'organisation des TAP est estimé à 391K€ contre 374K€ en 2015. C'est un montant brut. En net nous sommes en dessous de 200K€ quand nous avons perçu les subventions de l'État ou de la CAF, nous sommes plutôt à 190K€. Nous sommes à peu près à 200 € par élève.

En investissement, nous avons le renouvellement du mobilier des écoles maternelles, primaires et garderie pour 8K€. Il y a également le renouvellement du parc informatique. L'acquisition de matériel divers pour les TAP, mais aussi des lave-linges et aspirateurs, et également du matériel pour les cantines scolaires.

En ce qui concerne la culture, le budget total de fonctionnement est de 2 132M€ soit 9 % du total des charges de fonctionnement.

Nous notons la participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe du CAC pour 537K€ contre 529K€ en 2015. C'est relativement stable par rapport à 2015.

La prise de la compétence de la lecture publique par CCA devrait se traduire par le transfert de gestion du personnel, des collections et des locaux. Je présume que l'on parle de la bibliothèque.

En investissement, nous avons le passage en version web du logiciel archives pour 8K€. La rénovation de la Tour du Maure pour 200K€ en brut, la mise aux normes électrique de la maison du patrimoine pour 13 000 €.

Sport-nautisme, ce budget représente 1M322 en fonctionnement, soit 5 % du budget total de fonctionnement. On y retrouve une progression de 16 % (+2,8 % hors transat et salon nautique), effectivement, c'est l'impact de la Transat qui fait qu'on augmente de 16 %.

Le montant des subventions de fonctionnement accordées aux associations sportives est de 96K€ contre 101,8K€ en 2015. Nous avons la prise en compte du transport des écoles primaires depuis janvier 2015 vers la piscine et la halle des sports dans le cadre de l'EPS pour 22 K€. La Transat Concarneau Saint-Barth pour 153K€ et les dépenses liées à l'activité du nautisme, pour - 5 %.

En investissement, nous sommes à 287K€, cela représente 5 % des budgets d'investissement. Nous y retrouvons le remplacement du matériel informatique pour 4K€, l'acquisition d'un algéco pour la pétanque pour 12K€, la réfection de l'étanchéité du gymnase du Porzou pour 120K€, la modification des vestiaires

(30K€) et des bancs de touche du stade Guy Piriou pour 30K€ et l'achat d'une flotte nautique complémentaire pour 33K€, ce sont des planches à voile, des optimists.

Les interventions sociales et santé, famille, logement, font un total de 1,9M€ ce qui représente 8 % du total des frais de fonctionnement.

Nous retrouvons la subvention au CCAS qui est estimée à 352K€, la participation de la ville au fonctionnement de la Balise pour 100 000 € comme en 2014 et 2015 c'est une convention qui termine en fin 2016, la participation de la ville à la crèche « à la rue béole » pour 23K€, le versement de 35K€ à la caisse des écoles et 12K€ pour les classes découverte.

En investissement, nous avons l'acquisition de mobilier pour la maison de la petite enfance pour 6K€ et la participation à la rénovation de Kerandon, on en parle depuis le début de la soirée, pour 500 K€.

Viennent ensuite les aménagements et services urbains, environnement, le total de cette direction en fonctionnement fait 4Md'€ ce qui représente 17 % du total des charges de fonctionnement.

On y retrouve une participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe du bac du passage pour un montant de 149K€ contre 152K€ en 2015.

En investissement, nous avons une enveloppe de 20K€ pour les frais d'étude (agenda 21, schéma mode doux, étude pour le pôle multimodal). La participation à l'aménagement de la voie verte jusqu'à la Boissière pour 150K€ qui est reversée au Conseil départemental. L'achat de gros matériels pour la mise en place du plan de gestion différencié des espaces verts pour 40K€.

Les travaux d'eau pluviale réalisés avenue de la Gare pour 190K€ et sur le poste de Saint Jacques pour 170K€.

L'aménagement de la traverse de Croissant Bouillet pour 654K€, il s'agit des montants bruts.

Le déplacement du transformateur ERDF de l'ancienne école du Lin pour l'opération OPAC pour 50K€.

Le plan pluri-annuel de télégestion de l'arrosage pour 15K€.

L'action économique représente 431K€ soit 2 % du budget de fonctionnement.

Cela regroupe une enveloppe pour la subvention versée à l'office de tourisme pour 161,6K€, cela ne bouge pas. Il y a l'estimation de la recette à reverser au Département concernant la taxe additionnelle à la taxe de séjour qui s'élève à 12K€. Le maintien de l'enveloppe globale de fonctionnement du service par ailleurs.

En investissement, nous avons l'aire de réparation navale à hauteur de 500 K€. L'étude d'aménagement de la place du Général de Gaulle et la rue Dumont d'Urville pour 20 K€ et 5K€ pour l'achat de fanions et de Kakemonos.

Voilà pour le budget principal.

Nous avons par la suite six budgets. Nous avons d'abord les budgets annexes SPIC (service public industriel et commercial) qui sont des budgets complètement séparés du budget principal ce qui n'est pas le cas des trois budgets que nous verrons par la suite (le bac, le cac et la cuisine centrale) qui eux sont rattachés au budget principal. Je dirais que leur déficit est compensé par le budget principal. Comme je vous le disais tout à l'heure, cela représente un peu plus d'un million d'euros.

Nous avons donc trois budgets SPIC, le budget de l'eau, de l'assainissement et le budget du port de plaisance.

Le budget de l'eau, vous savez que le service de l'eau est d'une gestion en régie

municipale et non pas en délégation de service public.

Le budget primitif est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 2 541 450 € HT et en section d'investissement à la somme de 1 716 350 € HT. Le tarif de l'eau n'augmente pas sur la part variable mais uniquement sur la part fixe de 5 %, vous pouvez le noter. Pour une facture de consommation de 120 m<sup>3</sup> d'eau, la facture de 2016 serait de 277 € TTC, contre 275, soit une augmentation de 0,7 %. Lorsque l'on intègre les deux, la part fixe qui augmente de 5 % et la part variable qui ne bouge pas, au final cela donne une augmentation de 0,7 %.

L'autofinancement brut dégagé par les recettes de fonctionnement progresse de 7 % en 2016 pour atteindre 846 K€ contre 790 K€ en 2015. En opérations d'ordre, nous avons 360 000 €, vous allez retrouver cela dans le document du budget qui est de couleur saumon et le résultat de fonctionnement qui s'élève à 486 000 €, les deux 360 + 486 donne les 846 que nous voyons apparaître ici.

En investissement, nous avons une enveloppe d'1,7M€ dans laquelle, nous avons le remboursement du capital de la dette pour 242 K€, contre 233 K€. C'est relativement constant. Nous avons une étude technique pour le périmètre de protection de Cadol pour 15K€. Dans les acquisitions nous avons des achats de matériels pour la station d'épuration. Pour les travaux, nous avons des travaux très importants à l'usine du Brunec pour 716K€ et 570 K€ sur les réseaux dont 250K€ pour l'avenue de la gare et 80 K€ pour la rue et l'impasse Denis Papin. La capacité de désendettement est relativement importante. Elle devrait s'élever à 5,9 à la fin de l'exercice 2016. Le capital restant dû au 31 décembre 2016 serait de 4,5M€. Voilà pour le budget annexe de l'eau.

En ce qui concerne l'assainissement, le budget primitif 2016 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 298 180 €HT et en section d'investissement à la somme de 1 172 780 €HT.

Concernant la redevance d'assainissement, la part variable n'augmente pas comme pour l'eau mais elle augmente de 6 % sur la partie fixe. Si on fait le calcul sur une consommation de 120m<sup>3</sup>, ça fait une augmentation finale de 1,6 %.

Nous avons des recettes attendues de 975K€ contre 937 K€ en 2015.

L'autofinancement dégagé par les recettes de fonctionnement s'élève à 600 K€ en 2016 dont 230K€ de virement de la section de fonctionnement, et par différence, 370K€ pour les opérations d'ordre.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous avons un remboursement du capital de la dette qui passe de 138K€ en 2015 à 153K€ en 2016. En travaux, une enveloppe de 200K€ est constituée pour les travaux du bassin tampon Saint-Jacques. Divers travaux sont également prévus avenue de la Gare, le chemisage de Penhars et la place du Général de Gaulle pour 690K€. Nous avons un coefficient de désendettement de 6,3 % qui est relativement proche de celui du budget annexe de l'eau qui était à 5,9 %. Le capital restant dû en emprunt s'élève à 2M270.

Le 3<sup>e</sup> budget SPIC concerne le budget annexe du port de plaisance.

Le budget primitif est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 688 333 €HT et en section d'investissement à la somme de 366 212€HT.

Les tarifs sont proposés sans augmentation en 2016. A noter une modification des tarifs suivant la longueur des bateaux à Kersaux.

L'autofinancement brut dégagé par les recettes de fonctionnement s'élève à

127K€ en diminution de 4,5 % par rapport à 2015.

Le total des dépenses réelles d'investissement prévues s'élève à 366 K€ contre 140 K€ en 2015.

On note le remplacement des pontons arrière-port pour 180 K€, le remplacement des chaînes de pontons pour 30K€ et une enveloppe de 90K€ provisionnée pour la rénovation du môle.

Il y a également 16 500 € de remboursement du capital de la dette. L'intégralité faisant 366K€.

Le CDD est de 3,2, c'est une situation financière qui est très confortable. Le capital restant dû s'élève à 230K€, ce qui est rien.

Voilà pour les budgets du SPIC.

Nous passons maintenant aux trois budgets annexes SPA, avec participation du budget principal.

Le premier, c'est celui du BAC. On voit la participation du budget principal qui fait une marche en 2015, lorsque l'on compare 2014 et 2015, on passe de 53 130 en 2014 à 152 090 en 2015 et à 149 400 en 2016. C'est la conséquence de l'emprunt pour la mise en place du bac électrique et qui s'élevait, sauf erreur à 780 000 €, le bac a été inauguré début 2015.

Le budget primitif 2016 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 341 500 €HT et en section d'investissement à la somme de 98 000 €HT.

Nous avons dans ces 341 500 €, la part de la ville pour 149 400 € et la vente de tickets pour 192 000 €.

Les tarifs ont été maintenus et l'autofinancement brut dégagé par les recettes de fonctionnement s'élève à 98K€ en 2016 contre 93 K€ en 2015.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 58K€ comme en 2015. 40 K€ sont provisionnés pour des travaux de réparation de l'ancien bac le Gouverneur.

Le capital restant dû en début 2016 s'élève à 832 K€.

Il n'est pas prévu d'emprunt en 2016.

La cuisine centrale, là aussi, nous voyons la contribution du budget principal au budget de la cuisine centrale qui était jusqu'en 2014 à 897 564 € parce que dans ce budget de la cuisine centrale il y avait aussi les cuisines annexes des écoles qui étaient intégrées dedans. Nous avons décidé de séparer les deux au début 2015, ce qui fait qu'il n'y a plus simplement que la production de la cuisine centrale et des charges de la cuisine centrale dans ces 370 000 €.

Le budget primitif 2016 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 051 199 €HT dont 371 173 € de la ville. Nous avons la vente de tickets et de portage de repas pour 676 000 €. Le montant est grosso-modo identique à celui de 2015. 676 K€ + 371 K€ doit faire un montant proche de 1 051K€.

En section d'investissement, l'autofinancement brut dégagé par les recettes de fonctionnement s'élève à 49 K€ contre 68 K€ en 2015.

La part alimentaire est prévue en baisse de 2,32 %.

En investissement, nous avons 48 K€ qui sont budgétés pour l'acquisition de

matériels de cuisine (45K€) et pour l'entretien du bâtiment (3K€).

En ce qui concerne le CAC, qui est le dernier budget annexe rattaché au budget principal, nous avons l'évolution de la participation de la ville qui était de 367 612 € en 2010 et qui devient relativement stable à 520 - 530 K€ depuis 2014 (521K€ en 2014, 529K€ en 2015 et 536K€ en 2016).

Le budget primitif 2016 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à la somme de 623 910 € ce qui veut dire que 623 - 536 donnent les recettes. Les recettes du CAC sont pour moitié-moitié les locations de salles aux associations et l'autre moitié qui sont les recettes.

Le budget primitif 2016 est présenté en équilibre en section d'investissement à la somme de 113 805 €.

Les ventes de droits d'entrée pour les spectacles organisés sont en hausse 1,2 % à savoir 34K€ contre 33,6K€ en 2015. Nous avons par ailleurs, 13K€ de subventions du Département.

En investissement, divers travaux dans le bâtiment sont prévus pour 50K€. 33K€ sont inscrits pour le remboursement du capital emprunté et 30,8K€ sont inscrits pour l'acquisition de matériels divers.

L'encours de la dette s'élève à 617K€. Voilà Monsieur le Maire.

**M André Fidelin :**

Merci Alain pour la présentation chiffrée de tous ces budgets. Je vais maintenant vous laisser la parole. Est-ce qu'il y a des remarques sur la présentation de ces budgets ? M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**

Oui, M le Maire, sur la présentation technique, je suis un peu perturbé parce que le document présenté n'est pas le même que celui que nous avons. C'est vrai que pour le suivi, c'est un peu compliqué. Les fromages qui nous ont été présentés ne sont pas les mêmes sur le tableau. C'est peut-être à améliorer, mais je peux vous dire que c'est perturbant de suivre à la fois sur l'écran et sur le document papier quand ce ne sont pas les mêmes. Comme je suis intervenu sur le DOB, je ne vais pas reprendre ce que j'ai dit. Vous nous l'avez suggéré si gentiment. Mais ceci dit, je ferai certainement quelques remarques sur des points particuliers.

M le Maire, chers collègues, nous avons dit notre opposition aux principes budgétaires qui guident votre action municipale lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire. Vous dérogez d'ailleurs à vos propres principes notamment sur la capacité de désendettement, votre objectif affiché, revendiqué d'une durée de 8 ans va passer à 11 ans, voire plus à la fin de votre mandat. C'est donc un échec annoncé, puisque vous revenez à la situation de 2010. Vous verrez la situation page 16. J'essaie de vous donner des indications, des repères. Pour préserver les équilibres financiers, vous liquidez dans tous les sens du terme le patrimoine concarnois, l'ancienne mairie, le Manoir du Porzou, l'ancien lycée Foch. Ce n'est pas notre conception de rigueur budgétaire. Vous avez annoncé dans votre rapport de présentation, page 7, le lancement d'une étude d'optimisation du patrimoine pour 36 000 €, pouvons nous en savoir plus ? Vous baissez les subventions aux associations de 34 000 €. Nous sommes contre cette mesure d'ordre général. Nous notons également une diminution du fonds de compensation TVA, de 15,44 % en 2014 puis une chute de 408K€ en 2017, ce qui signifie que vous stoppez net tous les investissements pendant deux ans, ce qui est le contraire d'un budget dynamique. À noter le fonds de concours de CCA qui augmente de 49 % en 2016, pour une somme de 342 000 €, c'est ce qu'on appelle une très bonne opération pour Concarneau, c'est page 16.

Je ne vais pas revenir sur notre opposition au financement de l'AG2R, je dis bien de la course de l'AG2R. Je voudrais quand même préciser que je ne suis pas



contre la société AG2R mais contre le financement de la course AG2R pour 153,5 K€, sans compter les frais de personnel et les annexes plus les 50 000 € de CCA. Cela fait en gros plus de 200 000 €, c'est le prix d'une maison.

Concernant l'action économique, à part la participation aux travaux portuaires actés en 2015, les propositions sont d'une extrême pauvreté.

Concernant le budget de l'eau, je vous ferai une proposition. Je demande la création d'une commission consultative du service public local, une CCSPL, c'est une obligation réglementaire qui n'a pas été respectée depuis le début du mandat. Comme nous aurons un débat sur l'eau extrêmement important dans les deux années qui viennent, notamment par le transfert de compétences à CCA, je pense qu'il y a non seulement une obligation mais une belle opportunité de mettre en place cette commission. Je vous remercie.

**M André Fidelin :**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

M le Maire, le budget communal est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'année. La présentation qui vient de nous être faite répond à cette définition. Mais ce budget devrait aussi nous éclairer sur votre politique municipale. Et là, nous avons cherché, nous cherchons encore, nous chercherons sans doute encore demain et nous ne trouverons rien, ou pas grand chose. Des intentions certes des déclarations dans la presse quotidienne, beaucoup de communication, mais concrètement rien ou pas grand chose à travers ce budget et même des contradictions et des incohérences. Quelques exemples, de manière continue, vous avez encore fait le choix cette année de diminuer la programmation musicale pendant l'été en Villeclose. Deux spectacles seulement vont être programmés. Je vous rappelle qu'autrefois, il n'y a pas si longtemps, c'était de un à deux spectacles par semaine. Pourtant, à vous entendre, lors de l'Assemblée générale de l'Office de tourisme, j'ai cru comprendre qu'il fallait tout mettre en œuvre pour retenir les touristes à Concarneau. Vous avez même reproché aux restaurateurs de fermer trop tôt leurs établissements. J'ai en compagnie de votre adjointe au tourisme, assisté à la restitution d'une étude sur la compétitivité touristique du département où il était clairement établi, et je cite, que dans la hiérarchie des facteurs qui influent la satisfaction des touristes, la vie nocturne fait partie des points noirs de notre département. Il y a là donc contradiction entre les paroles que vous dites dans la presse, et vos actes. En matière commerciale, vous organisez prochainement avec CCA des tables rondes sur la dynamisation commerciale des centre-villes. Là encore, peu de choses ou rien. Et pourtant, nous savons que le commerce en centre-ville souffre principalement de loyers trop élevés. Vous ne faites rien pour y remédier, et pire, vous allez vous obstiner dans cette politique et nous y reviendrons dans les bordereaux à venir.

En matière de politique sportive et de nautisme, nous en reparlerons là aussi à la fin du conseil en ce concerne les fonds de soutien à l'investissement local. Néanmoins, je tiens à dire ici, qu'il s'agit aussi là de l'image de notre ville, de son attractivité touristique et donc économique. La façon dont nous recevons des centaines de sportifs chaque année dans nos installations municipales, est purement scandaleuse. Les sanitaires et vestiaires des gymnases sont d'un autre temps. Il m'est même arrivé d'expliquer à des arbitres qu'il s'agissait bien de vestiaires et non de locaux désaffectés. Les mêmes remarques valent pour le stade Guy Piriou ou les toilettes du port de plaisance. Et même lorsque vous faites des efforts, notamment en matière de nautisme, à travers l'école municipale de voile, vous l'oubliez. À ma grande surprise, lors de la conférence de presse pour la course Concarneau-St-Barth, je n'ai pas eu le sentiment, en tout cas, vous ne l'avez pas annoncé, que les enfants de l'école municipale de voile étaient invités à la fête. Vous ne l'avez pas annoncé, vous l'avez certainement oublié, j'espère que je me suis trompée et que ces enfants auront la chance d'aller rencontrer sur les pontons les navigateurs.

Vous organiserez prochainement et comme chaque année, le forum des emplois

saisonniers. Mais une nouvelle fois, vous allez réduire, de manière drastique, c'est-à-dire de plus de 40 000 €, l'enveloppe des personnels saisonniers pour la ville de Concarneau. Nous espérons que la communication qui sera faite n'a pas uniquement pour but de cacher votre politique municipale. En fait, faites comme je vous dis mais pas comme je fais.

Dernier point sur le budget principal, les ressources humaines, comme dans toutes les collectivités, forcément vous essayez de faire des économies. Il n'empêche que nous ne comprenons pas votre politique des ressources humaines. Il y a des choses incroyables qui se passent. Nous ne comprenons pas que pour remplacer des personnes des services, vous faites appel à des agents en retraite depuis plusieurs années.

En ce qui concerne le budget annexe de la cuisine centrale, je souhaite avoir tout d'abord une précision sur le nombre de repas servis. Y-a-t-il une diminution des repas servis ? Je peux avoir la réponse tout de suite à la question ? Il n'y a pas de diminution ? Comme il y a une diminution du poste alimentation, je voudrais avoir une explication. Est-ce que c'est une moindre qualité des produits servis ?

En ce qui concerne les 15 000 € budgétés pour l'étude, il nous avait semblé comprendre lors d'un dernier conseil municipal, qu'il s'agissait d'une étude pour améliorer les circuits courts, pourtant, nous avons eu connaissance de l'annexe technique de l'audit de la restauration collective et à notre grande surprise, il nous semble s'agir de toute autre chose que d'améliorer la qualité des produits servis. Nous espérons nous tromper de l'impression que nous allons tout droit vers la fermeture de la cuisine centrale. Voilà pour ces quelques points que nous tenions à porter à la connaissance à la fois des élus autour de cette table mais aussi des concarnois.

Un dernier point que j'ai oublié, vous nous avez parlé encore cette année de faire beaucoup d'études, comme chaque année. Il serait bon que nous ayons systématiquement l'objet de ces études, et surtout que nous ayons une restitution de ces études. Je ne reviendrais pas sur l'étude qui a été faite lors de l'autre mandat sur le projet de médiathèque sur le port de Concarneau. Nous attendons toujours le résultat de cette étude. De manière systématique, nous souhaitons avoir connaissance du résultat de ces études.

**M André Fidelin :**

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ? Oui, M Bonneau.

**M Pierre-François Bonneau :**

Je voudrais intervenir sur des sujets de commissions auxquelles je participe, notamment la commission sport-nautisme pour indiquer qu'autant sur la commission sport-nautisme, nous avons été informés de l'ensemble des investissements concernant le sport, autant les 33 000 € qui apparaissent pour la flotte nautique, n'ont absolument pas été débattus en commission sport-nautisme jusque là. On le découvre en même temps que le budget du conseil municipal. Je voulais revenir aussi sur la Transat AG2R La Mondiale et rappeler qu'il y a quelques années elle s'appelait Transat AG2R - Concarneau - Saint Barth. On a perdu l'identité de Concarneau dans l'intitulé de la course. Cette course réunissait auparavant 20 à 25 équipages. On en aura au maximum 15, sachant qu'il y a encore 4 équipages qui actuellement n'ont pas bouclé leur budget. On peut avoir entre 11 et 15 bateaux, pour une participation financière, qui à mon sens, elle, n'a pas été revue à la baisse. Je trouve qu'à un moment où on est dans des conditions où on boucle les budgets, où on serre les budgets de partout et notamment les budgets des associations, je trouve qu'il y a peut-être des réévaluations à faire vis-à-vis de cette participation.

**M André Fidelin :**

Merci M Bonneau. Il y a d'autres interventions ? Mme Jan.

**Mme Marianne Jan :**

A propos des interventions sociales, santé, famille, logement. Je dois noter que

le budget du CCAS, déjà l'année dernière, avait été baissé de 20 000 €. Cette année, je vois que le budget consacré aux interventions sociales, santé, famille, logement est de moins 4,7 %, encore une fois, de l'ordre de 94 000 €. Cela implique donc tout ce qui est actions sociales sur la ville qui s'adresse en général aux gens les plus démunis et les plus fragiles va encore être réduit. C'est donc une volonté qui est faite. On ne baisse pas les subventions sur d'autres budgets qui sont je trouve moins importants. Mais par contre sur le social, on le baisse systématiquement. Et à mon avis, qui est mon avis personnel, mais je ne suis pas la seule à le penser, il y a quand même une volonté de diminuer tout ce qui est social par rapport à la prise en charge des populations les plus démunies.  
Merci.

**M André Fidelin :**

Merci. Oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**

Pour continuer sur le sujet qui a été évoqué par Marianne, c'est vrai que d'une manière générale, la politique sociale prend une claque. Les moins 31 % au niveau de la jeunesse montrent clairement que la jeunesse et l'enfance ne sont pas non plus une de vos priorités, mais on commence à en avoir l'habitude. La seule chose c'est qu'on se demande où va s'arrêter cette baisse. J'ai une question et une alerte. Ma question concerne la présentation qui est faite sur l'information comme quoi la ville prend en charge les transports scolaires vis à vis de la piscine et vis à vis de la Halle du Porzou. À ma connaissance, cela fait des années que c'est le cas. Est-ce qu'il y a eu des changements qui expliquent que cette fois-ci on en parle ou des changements en terme de coût, pendant un moment, il y avait le car de la voile qui était utilisé en partie, et là on le nous met comme des choses importantes à préciser. Quelle est la modification qui est apportée ? L'alerte porte vraiment sur la politique sociale d'une manière générale, et plus précisément sur la baisse de 11 % concernant le centre communal d'action sociale. Elle est absolument anormale dans le contexte que l'on connaît. Elle ne se justifie pas par rapport aux missions qui sont celles d'un CCAS. Par rapport à la présentation qui est faite là, il faut bien souligner que contrairement aux autres domaines, qui font l'objet de quelques baisses ou pour certains, de hausses, le CCAS supporte l'ensemble de ces charges que ce soit les charges classiques, plus les véhicules, plus les assurances, plus le personnel. C'est vrai que ce n'est absolument pas justifié que cette année encore, il fasse l'objet d'une baisse de 11 % qui est la plus forte baisse à l'échelle des politiques sectorielles de la ville. Nous avons besoin, alors que la conjoncture fait que de plus en plus de besoins se font sentir vis à vis d'une partie de la population de Concarneau, nous souhaiterions que vous revoyez cette baisse parce que très clairement, on affaiblit le CCAS en terme financier mais aussi en moyens humains. On est actuellement en sous-effectif. Et qu'on nous explique enfin, parce que cela n'a pas été fait, ni en conseil d'administration du CCAS, ni à l'occasion des différents budgets depuis 2014, qu'on nous explique là où vous voulez aller en matière de politique sociale.

Quels sont vos objectifs clairement, de manière à ce que les choses soient dites ? Si l'idée est d'arrêter l'action sociale sur Concarneau, il faut le dire, mais si ce n'est pas le cas, le CCAS ne peut pas avoir une baisse de 11 % dans le cadre de la subvention que la ville lui alloue. Voilà. Merci.

**M André Fidelin :**

Qui veut intervenir ? Oui, Mme Le Meur.

**Mme Marie Le Meur :**

Merci. Je ne vais être très longue. C'est juste pour donner un exemple, par rapport à ce que viennent de dire Marianne et Gaël, pour montrer le reflet de votre politique générale. Le budget de l'action sociale diminue de 4,7 %. Par contre, le budget sport-nautisme, le nautisme surtout, augmente de 16 %. Je pense que juste ces deux chiffres peuvent interpeller la population et

l'assemblée ici. Par contre, le budget principal peut reverser 100 000 € au budget du bac. Je trouve que c'est une chose incroyable. C'est juste pour dire, comme le dit Gaël, qu'effectivement votre politique sociale est vraiment lamentable.

**M André Fidelin :**

Très bien, nous retenons le mot lamentable. Fabrice.

**M Fabrice Robin :**

Oui, M le Maire. Je ne vais pas répondre sur le fond mais sur la forme, en particulier pour les interventions de Mme Ziegler. Comment vous dire ? Je vais essayer de rester respectueux comme vous l'êtes envers nous. Recevoir une leçon de morale sur la gestion économique de la ville, soit. Mais quand on lit dans la presse que vous et vos collègues signez au nom du Conseil départemental des emprunts toxiques, quels crédits peut-on apporter à votre remarque ? C'est simplement ça. Quand on fait une remarque, soyons crédibles. Vous l'êtes peu.

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Bruno.

**M Bruno Quillivic :**

Je vais tout d'abord répondre à Mme Le Meur sur la question des transports. Il s'agit juste d'une imputation qui devait être dans un autre budget et qui apparaît dans le budget sports depuis 2015. Il n'y a pas de changements.

*Inaudible....*

**M Bruno Quillivic :**

C'est possible, c'est par toute transparence. En réponse à Mme Ziegler sur notamment la politique d'accueil des sportifs, je voulais dire tout d'abord que je ne nie pas les conditions d'accueil au gymnase du Porzou. Vous les connaissez, vous êtes assez régulièrement dans cette salle. Je vais vous inviter néanmoins, déjà premièrement cette année à lever les yeux puisque la toiture du gymnase va être refaite pour 120 000 €. Avant de faire les vestiaires qui sont certes du confort, il faut tout d'abord mettre hors d'eau le bâtiment. Je vous inviterai dans un deuxième temps, à sortir du gymnase et à aller par exemple au pôle nautique où je me rappelle sous l'autre mandat, les vestiaires constituaient en de simples voiles tendues pour la séparation des écoliers.

Je vous inviterai ensuite à aller à Kerhun où nous avons rénové les vestiaires et où je vous rappellerai l'état des douches qui ressemblaient plus à une histoire assez lointaine et dont je ne ferai pas mention ici.

Je vous inviterai à aller au COSEC des Sables-blancs où les vestiaires sont en excellent état, je vous inviterai à aller à la halle des sports, chantier que vous avez lancé et qui permet d'accueillir les sportifs de manière excellente.

Je vous inviterai aussi à aller à la piscine de Concarneau parce que c'est sous notre impulsion aussi que cette piscine financée par CCA a pu se réaliser.

Si, si, c'était sous notre impulsion, je le redis.

Question d'accueil du public, il y a aussi le stade de rugby également, qui n'est pas initié par le club mais dont les travaux ont été organisés par la ville. Je vous invite franchement à sortir de cette salle, parce que très honnêtement, les questions d'accueil des sportifs hormis cette salle-là et Guy Piriou comme vous l'avez annoncé, mais je vous rappelle que nous mettons 30 000 € dans la rénovation des vestiaires du stade Guy Piriou, vous verriez que dans les autres salles on accueille dignement les sportifs concarnois et à priori, ils sont très contents de venir pratiquer à Concarneau.

**M André Fidelin :**

Merci Bruno,

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Éric.

**M Éric Mallejacq :**

Je vais répondre aux différentes questions qui ont été posées, et d'une part concernant la cuisine centrale. C'est juste pour confirmer que le nombre de repas grosso-modo est du même ordre. Ensuite, pour votre interrogation sur une éventuelle ou une supposée baisse de la qualité des repas, compte tenu de la diminution de la somme inscrite pour les repas scolaires, c'est une question à laquelle j'avais déjà répondu d'ailleurs lors du DOB, pour indiquer que l'année dernière qui était la première année de fonctionnement du budget annexe de la cuisine centrale en remplacement de celui du budget annexe des restaurants municipaux, on avait estimé cette somme de mémoire à 540 000 €, on s'est aperçu avec les résultats de l'année 2015, qu'on était plus proche des 400 ou 470 000 €. Je n'ai plus le chiffre précis en tête mais c'était plus de cet ordre-là. En fait la raison de l'inscription qui a été faite cette année, ne vient pas d'une diminution de la qualité, mais d'une inscription qui est proche de la réalité constatée cette année.

Enfin, pour ce qui est de votre question sur l'audit, effectivement, il y a un audit qui est lancé cette année sur le fonctionnement de la cuisine centrale. L'objectif n'est pas de passer en délégation de service public (DSP), l'objectif est de dynamiser cet outil qui est un outil vieillissant, mais qui a du potentiel. En tout cas personnellement, je crois au potentiel de la cuisine centrale, et de rechercher, bien évidemment, des pistes d'optimisation et aussi des pistes afin de retrouver des nouveaux marchés. En tout cas, voilà l'objet de cet audit.

Vous m'interrogez également sur les circuits courts, et c'est vrai que c'est une préoccupation que nous avons, l'un des derniers marchés que nous avons lancé, qui est le marché viandes, nous avons fait en sorte d'allotir ce marché afin que pour certains types de viandes, on puisse s'approvisionner de manière locale. C'est un axe sur lequel nous travaillons parce qu'il est important, autant que faire se peut que nous puissions travailler avec des acteurs locaux. Voilà pour la cuisine centrale.

D'autre part, juste une remarque concernant le supposé désintéressement de notre budget par rapport à l'éducation jeunesse. Effectivement, cette année, nous avons une diminution en terme d'investissement. Cependant, les investissements de la ville pour l'éducation jeunesse, représentent un pourcentage à peu près identique à celui qu'on avait l'année dernière. Il est plus important de noter qu'on reste, en terme de fonctionnement, or le fonctionnement est très important, et vous le savez, dans une direction comme l'éducation jeunesse, parce qu'elle conditionne la qualité de l'encadrement et des activités que l'on peut proposer aux enfants. Je pense que l'on peut difficilement nier que cette qualité soit au rendez-vous. On s'aperçoit que l'on reste aux alentours des six millions d'euros. Proportionnellement à notre budget principal, la proportion augmente légèrement. On ne peut pas laisser supposer que la jeunesse, lorsque je dis la jeunesse, c'est l'éducation, l'enfance, et la jeunesse, ne soit pas une priorité pour notre municipalité.

**M André Fidelin :**

Oui, François.

**M François Besombes :**

Une petite observation. J'ai écouté avec attention, ce qui a pu être dit. Il nous a été reproché l'absence de maîtrise budgétaire. En fait, le procédé qui nous est opposé aujourd'hui est assez simple, puisque les solutions qui sont avancées par l'opposition, c'est d'une façon générale d'être pour faire des dépenses en plus. Faire des dépenses en plus pour les équipements sportifs, faire des dépenses en plus en matière sociale, nous l'avons entendu. Et l'autre principe de base, c'est d'être contre toutes les économies qui sont proposées en matière de ressources humaines, en matière d'emplois saisonniers, en matière sociale. Mais voilà, il se trouve que nous avons la responsabilité de proposer un budget équilibré qui doit tenir compte des 50 % de diminution des recettes de la part de l'État et que vous soutenez d'ailleurs. La proposition budgétaire qui est faite ce soir a de gros intérêts pour les concarnois, tout d'abord, il n'y a pas d'augmentation d'impôts, il

y a une baisse de la capacité de désendettement puisqu'elle passe à dix ans. Le budget de fonctionnement baisse de 2,5 %, et les charges financières baissent de 11 %. Avec les recettes exprimées par vos soins on n'arriverait pas au même résultat. Je regrette que de votre part il y ait un manque de courage quelque part puisque vous n'assumez pas les décisions que vous soutenez au niveau national. Merci M le Maire.

**M André Fidelin :**

Merci François. Si vous le voulez bien, je vais conclure en essayant de répondre aux diverses remarques qui ont été formulées. Tout d'abord M Drouglazet, évidemment c'est une présentation très synthétique mais vous avez eu connaissance des différents rapports. Vous les avez consulté et à partir de là vous avez des éléments pour poser des questions. Maintenant, sur la capacité de désendettement, François Besombes vient d'en parler, ce qu'il faut savoir, c'est que notre stock de dettes quand nous sommes arrivés aux affaires en 2008, était de 38 millions d'euros, je le rappelle. Cette année il est à 30 millions d'euros, fin 2016 il devrait être à 29 millions d'euros, pour confirmer ce qu'a dit Alain Nicolas tout à l'heure, en fin de mandat il devrait être à 26 millions d'euros. Nous avons la volonté de ce désendettement et quand on parle de politique, quelle est votre politique municipale ? Et bien oui, le désendettement est un élément important, nous venons de loin et même de très loin. Chaque année nous faisons des efforts dans la rigueur financière et budgétaire pour éviter le dérapage qui était celui que nous avons connu dans l'ancien mandat. Aujourd'hui nous sommes dans la vérité des chiffres même si cela ne fait pas plaisir. La compensation de la TVA, effectivement, nous essayons d'être prudents, de suivre nos orientations budgétaires. Et en effet, aujourd'hui, il y a des équipements qui sont réduits parce que notre capacité financière ne nous permet pas de faire de folies. Par voie de conséquence, et deux ans après, malheureusement nous subissons la baisse de la compensation de la TVA. Sur la Transat AG2R Concarneau-Saint Barth, le budget est de 153 000 €, et la participation de CCA et pour laquelle vous n'avez pas voté pour, d'ailleurs, est de 50 000 € et vient en diminution de ces 153 000 €, ce n'est pas en plus.

Ensuite, sur le plan économique, la pauvreté, je veux bien mais tout d'abord, il faut savoir que la compétence économique appartient à la communauté d'agglomération. Nous nous sommes engagés sur un partenariat avec le conseil départemental, CCA et la CCI, sur 100 000 € en ce qui nous concerne les engins de carénage du port.

Ensuite, concernant l'eau, là je suis toujours sur les remarques de Claude Drouglazet, un comité de pilotage sera mis en place dans les semaines à venir. Une première réunion du comité de pilotage devra être programmée pour le courant avril. Nous reviendrons assez régulièrement sur ce dossier puisque nous avons deux ans pour arriver à la prise de compétence en avril 2018 par la communauté d'agglomération concernant l'eau et l'assainissement.

En ce qui concerne Mme Ziegler et la politique municipale, le désendettement est bien sûr une volonté. C'est une responsabilité. Nous sommes responsables des deniers publics, à ce titre nous voulons mener ce paramètre, pour qu'il soit diminué. Quand on parle de politique municipale, c'est de ne pas augmenter les taux d'imposition parce que nous considérons que les ménages sont suffisamment impactés. C'est notre volonté de ne pas augmenter ces taux d'imposition.

Ensuite, c'est de la recherche budgétaire dans le fonctionnement. Là c'est le travail commun entre les élus et les services, je l'ai déjà dit tout à l'heure, pour avoir des services qui soient toujours efficaces et en essayant de trouver une organisation qui soit adaptée à nos possibilités financières. Concernant la programmation musicale, je vais laisser la parole à Laëtitia Boidin sur ce sujet. Laëtitia, si tu veux bien ?

**Mme Laëtitia Boidin :**

La programmation musicale du CAC ou de l'été ?

**M André Fidelin :**  
L'événementiel.

**Mme Laëtitia Boidin :**

Concernant la programmation estivale, au niveau du patrimoine cet été il y a aura une belle programmation estivale, avec notamment des animations comme le cercle celtique au Carré des Larrons de 18h à 19h tous les mardis. C'est une avant première pour les journalistes, je ne pensais pas présenter le programme ce soir. Il y aura également des expositions, des ateliers découverte, cela de façon assez récurrente, des visites guidées, ce sera comme l'année dernière et même un peu plus étoffé.

Au niveau de la bibliothèque, il y aura toujours la même programmation avec la bibliothèque à la plage.

Quant à la programmation musicale, il y aura toujours les mêmes manifestations, il y aura la fête des Filets-Bleus, le chien jaune, la fête de la musique, le bal du 14 juillet, les vieilles coques, le concert d'Eddy Claybard, et la programmation qui est prévue au niveau du Carré des Larrons qui est en cours par Jacques Campion. Il y aura quelques spectacles.

**M André Fidelin :**

Merci Laëtitia.

Il est évident que là encore il y aura moins de spectacles que les années précédentes. C'est sûr, mais il faut adapter les événements par rapport à notre budget. Ce sont des arbitrages qui ont eu lieu avec les élus, les services. Ce sont des orientations que nous avons prises parce que je rappelle que si nous en sommes à diminuer ces événements, c'est aussi parce que comme le rappelait tout à l'heure François Besombes, entre 2015, 2016 et 2017, c'est 1,7 million de dotations de l'État en moins. C'est peut-être comptable, mais il est évident qu'il faut bien trouver des solutions. Nous essayons de faire pour le mieux, mais ce n'est pas facile. Il y aura des diminutions. Demain, nous ferons moins, c'est clair et c'est pour toutes les communes. Vous savez, en tant que Président de la communauté d'agglomération, j'ai accès aux prétentions des communes de notre territoire, je peux vous dire que déjà équilibrer le budget de fonctionnement, ce ne sera pas facile. Alors, si ce budget de fonctionnement ne dégage pas suffisamment de CAF nette, les investissements derrière ne suivent pas.

Nous sommes malheureusement entrés dans une phase de vaches maigres. Tout le monde en subit les conséquences et c'est également la conséquence de l'appauvrissement que nous impose l'État, il faut bien le dire, même si c'était nécessaire.

En ce qui concerne le forum des centres-villes, les loyers trop élevés, je ne vois pas en quoi la municipalité est responsable, c'est la loi de l'offre et de la demande. On ne peut que le déplorer, à part ça c'est tout. C'est une situation, nous sommes une cité du bord de mer et il y a malheureusement du foncier qui est peut-être trop élevé par rapport à d'autres communes.

Le forum des centres-villes a pour but de poser les questions, de faire un diagnostic, il a pour but de faire le point sur les problématiques au développement et à l'attractivité des commerces de centre-ville. C'est le but et nous voulons aussi, nous les municipalités prendre notre part dans l'aménagement des centres-villes. Nous y contribuerons.

En ce qui concerne l'école municipale de voile et l'AG2R, je me suis peut-être mal exprimé mais je me souviens avoir dit que la SRC entre autres et l'école de voile participeraient à cet événement nautique que représente cette transat Concarneau-Saint-Barth.

Concernant les emplois saisonniers, effectivement il y a une baisse de ce budget des saisonniers. Pourquoi? Et bien tout simplement parce que dans notre organisation, et en commun accord avec les services suite à des arbitrages qui là encore ont été difficiles, mais nous essayons d'être le plus possible efficaces tout en diminuant les volumes budgétaires accordés à ce poste.

En ce qui concerne le poste temporaire qui a été accordé à une retraitée de l'urbanisme, nous avons jugé qu'il nous fallait une personne formée et qui avait

des compétences et de l'expérience dans ce domaine. La personne que nous avons mis à ce poste pour quelques mois présentait toutes les garanties pour tenir ce poste. Nous ne voulions pas ouvrir ce poste à un emploi précaire de 6 mois, je pense que cela ne se justifiait pas.

En ce qui concerne M Bonneau, 33 000 € pour des investissements bateau, je crois, Xavier Calvarin n'est pas présent, il serait mieux le dire que moi. Mais il me semble que c'est un investissement qui correspond au développement du nautisme et plus particulièrement du canoë-Kayak sur Rosporden, avec les communes d'Elliant et Saint-Yvi. Il y a un investissement plus important aussi à Concarneau et il faut savoir qu'au delà des investissements, les stages de voile l'été à Concarneau marchent très bien. Chaque année nous avons de plus en plus de stages, ce qui montre la vitalité, l'intérêt, l'attractivité de notre sport nautique sur notre ville. Nous avons un champs de jeu qui est formidable et nous voulons jouer la carte du nautisme à Concarneau.

15 bateaux pour Concarneau-Saint-Barth, ce n'est pas ce que j'ai entendu lundi. Il y a 15 bateaux + 3 bateaux qui n'ont pas les budgets c'est ce qu'on m'a dit lundi.

Maintenant, c'est la société Penduick qui nous dit ça, ils sont en liaison directe avec l'organisation.

Ce que je peux vous dire, c'est que la classe Figaro est toujours présente, et c'est un format qui est excellent pour Concarneau par rapport à son port. Vous savez, la classe Figaro regroupe 40 skippers. En admettant qu'il y ait 17 bateaux, vu qu'ils sont en double, cela fait 34 skippers.

Par rapport à la classe Figaro, il y a beaucoup de jeunes qui préparent aujourd'hui le Vendée Globe du mois de novembre. Ils sont déjà dans la préparation. Aujourd'hui il y a beaucoup de courses aussi qui existent. Il va y avoir la Solo, la solitaire du Figaro. Nous pouvons penser qu'il y aura 17-18 bateaux. Mais là, je n'en suis pas le responsable.

Vous, vous dites, non. Vous contrariez l'organisateur qui nous a dit cela lundi matin. Vous étiez présent ?

**M Pierre-François Bonneau :**

Non, mais j'ai des informations qui sont très très précises

**M André Fidelin :**

Vous n'étiez pas présent ?

**M Pierre-François Bonneau :**

Non je n'étais pas présent parce que je n'ai pas été invité. Sinon, cela aurait été avec plaisir que je serai venu. Mais j'ai des informations extrêmement précises.

**M André Fidelin :**

Très bien.

**M Pierre-François Bonneau :**

Si vous me permettez de continuer ?

**M André Fidelin :**

D'accord.

**M Pierre-François Bonneau :**

Une des raisons qui fait que la Transat AG2R La Mondiale comme elle s'appelle maintenant a connu un nombre significatif de baisse du nombre de concurrents, c'est le fait que la société Penduick a décidé d'avancer la solitaire du Figaro au mois de juin alors qu'auparavant elle se déroulait au mois d'août et que beaucoup de coureurs décident de ne pas faire cette transat parce qu'ils estiment que le délai entre la fin de la Transat et le début de la solitaire du Figaro est trop court. Il y a une responsabilité effective de la société Penduick dans la baisse du nombre des inscriptions à cette Transat.



**M André Fidelin :**

Le sujet a évidemment été abordé à la réunion, mais là vous avez tout faux, parce que justement ils nous ont dit qu'ils avaient corrigé en avançant le départ de cette course qui a lieu le 3 avril. Habituellement cela a lieu beaucoup plus tard. Il y a eu des accords entre les organisations, la classe Figaro, les skippers, pour avancer le départ de cette transat.

On ne va pas passer la soirée sur les quinze bateaux, je reviendrai donc sur le CCAS. Je crois que Mme Jan en a parlé, Gaël Le Meur en a parlé, Mme Marie Le Meur en a parlé également. Je peux comprendre. C'est votre sensibilité politique. Alors, si c'est votre sensibilité politique, pourquoi le budget du CCAS, lors de mandature était-il de 190 000 € et qu'aujourd'hui il est de 352 000 € sauf erreur ? C'est une question, pourquoi ? Je peux vous poser la question. Mais maintenant, au delà de ça, il y a des éléments techniques. Alain Nicolas pourra vous les donner. On vous a dit que cela avait été réduit de 4 %, mais il y a des éléments techniques que l'on va vous donner.

Ensuite, ce qu'il faut dire également, c'est qu'en ce qui concerne le CCAS, nous ne pouvons pas dire que nous nous mettons en retrait par rapport à l'intérêt social. Je parle de l'épicerie sociale, je parle du 102. Ce sont des équipements que nous avons mis en place. Je parle de Lamphily, ce sont autant d'équipements qui répondent à des attentes de la précarité sociale. Je pense qu'aujourd'hui ces équipements répondent justement aux attentes. Alors, oui, procès d'intention, de toute façon nous ne nous attendions pas à mieux. Mais, sachez qu'au CCAS, il n'y a pas de sous effectif. Nous étions encore cet après-midi avec le DGS pour travailler sur le CCAS. La semaine prochaine je reçois la directrice et nous voulons absolument être proches des problèmes sociaux qui subsistent sur la ville même s'il y a aussi des limites. Le conseil départemental doit aussi intervenir dans ce domaine social. J'estime que nous faisons notre travail dans ce domaine. Voilà pour la plupart des interventions. Nous pouvons en parler des heures, mais de toute façon on ne sera jamais d'accord. À partir de là, ce sera toujours difficile d'argumenter, même si les éléments que je peux donner ne vous conviennent pas. C'est ce que nous ressentons dans notre gestion quotidienne. S'il n'y a pas d'autres interventions, oui, M Le Bras, vous n'êtes pas intervenu.

**M Antony Le Bras :**

Oui, c'est juste pour réagir à vos propos. Je vous trouve culotté quand vous osez dire que vous n'augmentez pas les impôts. Alors, certes évidemment en 2016, vous n'allez pas les augmenter. Mais vous les avez violemment augmentés en 2015, alors qu'en 2014 pendant votre campagne, vous avez écrit noir sur blanc que vous n'augmenteriez pas les impôts. S'il vous plaît, arrêtez de dire que vous n'augmentez pas les impôts, c'est faux. De toute façon, les concarnois vérifieront leur feuille d'impôt...

**M André Fidelin :**

On parle du budget 2016.

**M Antony Le Bras :**

Évidemment, mais 2015 c'était hier.

*Brouhaha.....*

**M Antony Le Bras :**

M Robin, je peux parler, je ne vous ai pas interrompu tout à l'heure.

*Brouhaha....*

**M Antony Le Bras :**

Moi aussi...

**Mme Gaël Le Meur :**

Mais laissez-le parler.

**M André Fidelin :**  
S'il vous plaît, Fabrice.

**M Antony Le Bras :**  
Effectivement, c'était en 2015, mais figurez vous que les électeurs n'ont l'occasion de voter qu'une fois dans les six ans. Ils ont voté il y a deux ans, en 2014...

**M Fabrice Robin :**  
Vous oubliez qu'ils ont voté pour....

**Mme Gaël Le Meur :**  
Vous n'avez pas la parole.

**M Antony Le Bras :**  
Je peux parler ? Vous n'avez pas la parole.

**M André Fidelin :**  
Fabrice.

**M Antony Le Bras :**  
M Robin, M Robin. Merci M Robin.

**M Fabrice Robin :**  
Vous ne dites pas d'ânerie.

**M Antony Le Bras :**  
Vous me direz après quand vous aurez la parole. D'accord ? C'est une question d'éducation.

**M Fabrice Robin :**  
Vous osez me dire cela ?

**M Antony Le Bras :**  
Oui, j'ose vous dire cela.

***Brouhaha....***

**M André Fidelin :**  
Fabrice s'il te plaît.

**M Antony Le Bras :**  
J'ai la parole et vous me coupez, c'est insupportable.

**M Fabrice Robin :**  
C'est ce que vous faites en permanence.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Non, mais on ne vous coupe pas la parole.

**M Antony Le Bras :**  
Je n'ai pas pris la parole....

**M Fabrice Robin :**  
Vous parlez quand je parle, ce n'est pas mieux. Alors recevoir une leçon de morale de votre part, ça me fait doucement rigoler.

**M André Fidelin :**  
S'il vous plaît. M Le Bras.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Écoutez le Maire.

***Brouhaha....***

**M Antony Le Bras :**  
Merci M Robin.

Je ne reviendrai pas sur les impôts, mais chaque fois que vous augmenterez les impôts, je vous le rappellerai. Et les concarnois le savent, vous avez augmenté...

**M André Fidelin :**  
On peut vous rappeler également pendant le mandat aussi.

**M Antony Le Bras :**  
Moi, c'est mon premier mandat. Je n'ai jamais été au pouvoir.

**M André Fidelin :**  
Nous avons les éléments. Mais nous n'allons pas revenir dix ans en arrière.

**M Antony Le Bras :**  
Deuxièmement, je trouve votre réponse assez légère sur la réponse qui vous a été posée sur le recrutement de retraités pour pallier certains emplois. Si vous voulez, c'est pour l'instant un emploi, il y en aura peut-être d'autres. En tout cas je trouve assez choquant dans le contexte actuel que vous ne recrutiez pas un contractuel formé en urbanisme, et il en existe qui sont au chômage, plutôt que de faire appel à une fonctionnaire qui cumulera retraite et salaire. Je pense que les concarnois apprécieront cela.

**M André Fidelin :**  
Très bien, Marc Bigot sur la réponse.

**M Marc Bigot :**  
Oui, sur ce point précis, je ne pense pas que vous ayez toutes les informations.

**M Antony Le Bras :**  
Nous aimerions les avoir.

**M Marc Bigot :**  
Mais vous allez les avoir. Effectivement, dans le service urbanisme qui dépend de CCA, nous avons eu à connaître un départ en congé maternité, et le chef de service qui faisait valoir ses droits à la retraite à la même période. Il y a eu un appel à candidature. Seule une personne du secteur de Cherbourg a montré son intérêt pour ce poste-là. Et cette personne-là, qui avait dû postuler sur d'autres postes, la semaine suivante est partie sur une autre ville. Il n'y a donc eu qu'un seul candidat. C'est pour cela, et pour qu'il n'y ait pas au sein du service, un dysfonctionnement du fait de ces deux départs prévisibles, qu'une solution a été trouvée pour la période de remplacement de ce congé de maternité, de recruter une personne qui connaissait parfaitement le service, parce qu'elle y avait effectivement travaillé. Et elle connaissait parfaitement la commune. C'était une solution sage, sachant que nous n'avions pas d'autres solutions, et nous n'avions pas de candidats comme vous semblez en connaître qui avaient postulé sur ce poste.

**M André Fidelin :**  
Pour compléter Marc Bigot, c'est hors sujet, M Le Bras. C'est un problème qui concerne la communauté d'agglomération. On est bien d'accord ? C'est une compétence agglomération. Aujourd'hui, nous sommes à Concarneau.  
Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Je remarque que nous avons eu un scoop ce soir. C'est-à-dire que la ville de Concarneau finance des bateaux pour Rosporden et Saint-Yvi. C'est ce que M le Maire a dit.

**M André Fidelin :**

Oui, mais là c'est de l'interprétation.

**Mme Nicole Ziegler :**

Non, non, non. D'autre part, je vais quand même vous rappeler, on vous dit systématiquement, d'ailleurs M Besombes, évidemment que le budget de la ville est voté en équilibre. C'est une obligation légale.

**Mme Michelle Lemonnier :**

L'État.....

**Mme Nicole Ziegler :**

L'État c'est autre chose, Mme Lemonnier.

**Mme Michelle Lemonnier :**

C'est pareil.

**Mme Nicole Ziegler :**

D'autre part, vous nous dites que vous désendettez la ville. Est-ce qu'on vous reproche cela ?

**Mme Michelle Lemonnier :**

Oui.

**Mme Nicole Ziegler :**

Ce n'est pas vrai. Ce que je vous ai reproché tout au long de mon intervention, c'est le delta qui existe entre vos interventions publiques dans la presse et la concrétisation budgétaire. Il y a un delta. Vous annoncez des choses et vous n'en tenez pas compte lorsque vous préparez un budget. C'est tout ce que je vous ai reproché. D'autre part, parce qu'on est à deux jours du conseil municipal des enfants, ou presque, vous leur annoncez qu'il va y avoir un parcours sportif. Ils le demandent, vous leur dites on va y réfléchir. Je ne sais pas combien de temps encore vous allez y réfléchir. Mais il n'y a pas de concrétisation dans ce budget une nouvelle fois.

Samedi, si ça revient à l'ordre du jour du conseil municipal des enfants, ou vous leur dites ça ne se fait pas ou vous ne leur faites pas des promesses que vous ne tenez pas.

**M André Fidelin :**

Oui, allez-y Mme Le Meur. Allez-y. La coupe est pleine.

**Mme Gaël Le Meur :**

Oui. Ça ne va pas durer très longtemps. Je suis contente de vous entendre dire qu'il ne faut pas revenir dix ans en arrière parce qu'à chaque fois qu'on vous parle du CCAS, vous nous faites la comparaison avec les budgets de 2007. Vous comparez ce qui n'est pas comparable puisqu'à l'heure actuelle, la subvention du CCAS couvre tout, c'est-à-dire les actions, le personnel, les charges, véhicules et autres, ce qui n'était pas le cas en 2007. Et j'ajoute, vous faites référence à certains projets qui sont portés par le CCAS, dont l'action est à souligner et je regrette de ne pas entendre votre adjoint sur quelle politique sociale à Concarneau, parce que cela m'intéresserait de l'entendre. Le 102 a été fait uniquement avec le budget du CCAS et les partenariats qu'ils sont allés chercher. Il y a zéro euro du budget de la ville sur cette opération. Oui, le CCAS fait des choses mais ce n'est pas cela que nous reprochons. Ce que l'on reproche c'est qu'il ne soit pas assez soutenu, que les charges augmentent et qu'à côté de cela vous

dites que ce n'est pas en sous-effectif. Il me semble qu'il y a une personne qui est partie il y a quelques mois, qui est en disponibilité pour quelques mois et qui ne sera pas remplacée. Il y a des interrogations sur les autres personnels et actuellement nous sommes plutôt dans une situation d'alerte de sous-effectif et pour cela il faut vraiment avoir la mesure et la connaissance des dossiers. Je vous invite à venir au prochain CA du CCAS où nous aurons l'occasion d'aborder toutes ces questions, mais à un moment il faut quand même être cohérent et réaliste sur le désengagement de la ville dans le cadre de la politique qui est menée par l'action sociale.

Soit vous nous prouvez le contraire et je veux bien vous entendre et on compare ce qui est comparable. Mais à l'heure actuelle, c'est ça. Les charges du CCAS augmentent, les actions sont toujours là, il y a de plus en plus de besoins, et la subvention est réduite sur le budget 2016 de 11 %.

**M André Fidelin :**

Très bien, je vais demander à Alain Nicolas d'intervenir sur le côté technique pour la subvention.

**M Alain Nicolas :**

Nous avons eu deux questions lors du dernier conseil municipal concernant l'évolution de la subvention de la ville 2015-2016. Quand je compare, je ne compare pas cela tout à fait de la même façon. On dit que la subvention permet de financer les salaires. Oui, c'est vrai. Il y a les 394 000 € puis les 352 000 € contribueront à couvrir les salaires du personnel du CCAS. Mais nous payons par ailleurs 7 personnes, le chiffre n'a pas changé, sur le budget de la ville. Ceci représente en 2016, 297 000 €, et cela représentait 295 000 € en 2015. Je fais une comparaison globale. Je prends la masse salariale que nous finançons sur notre propre budget plus la subvention versée au CCAS. C'est comme cela que je raisonne. Il n'y a pas d'autres façons de raisonner. La masse salariale a tendance à évoluer, mais très peu. Ça augmente de 1 ou 2 % par an. La subvention, certes a baissé de 44 000 €. Lorsque l'on fait le cumul, subvention plus masse salariale, on est passé de 689 000 € à 649 000 €, ce qui fait un écart de 40. Et dans l'écart de 40, il y a le départ à la retraite d'une personne qui était en surnombre à la ville, qui travaillait pour le CCAS et qui était payée par la ville. Dans les 394 000, il y avait une personne financée par la ville. Et nous avons une deuxième action, je ne sais pas si Gaël est d'accord, il s'agit de l'activité d'aide au transport pour les personnes nécessiteuses. C'est une prise en charge qui dépendait du CCAS jusqu'en 2015 et qui a été reprise par CCA en 2015.

**M André Fidelin :**

Très bien, merci Alain. François.

**M François Besombes :**

Cela m'a fait bondir lorsque vous avez parlé du désengagement de la ville auprès du CCAS de 4,5 %.

*Brouhaha...*

**M François Besombes :**

C'est vous qui l'avez dit.

**M André Fidelin :**

Vous voulez bien laisser François Besombes poursuivre ? Merci.

**M François Besombes :**

La baisse de financement de la ville est bien de 4,7 % et le désengagement de l'État est de 50 %. Vous voyez que ce n'est pas répercuté dans les mêmes proportions. D'un côté on est sur 660 000 € en moins et la répercussion est de 90 000 €. Là encore c'est une responsabilité de votre part que l'on peut attendre. Les conséquences sont le résultat de décisions que vous soutenez. Soyez

responsables et courageux. Assumez !

**M André Fidelin :**

Bien, merci. En ce qui concerne les effectifs, vous avez pu voir tout à l'heure lors de la présentation du budget principal, les effectifs par rapport à l'année dernière. Vous avez pu noter qu'il n'y avait pas véritablement de diminution. Sachez que notre ligne budgétaire du personnel, correspond à 55 %, c'est ce qu'a dit Alain Nicolas tout à l'heure. Notre volonté est de réduire la charge de personnel. Notre volonté est, lorsqu'il y a un départ à la retraite, de réfléchir sur l'organisation, de réfléchir sur la mutualisation avec la communauté d'agglomération, pour pouvoir trouver des solutions de manière à réduire les charges de personnel. Notre volonté, je le dis bien, c'est de réduire notre masse salariale, qui nous pèse aujourd'hui. Nous espérons que les mutualisations vont nous permettre de réduire cette ligne. On pourrait parler pendant des heures sur le budget et on n'y arriverait jamais. Je propose de voter ces budgets.

**M Claude Drouglazet :**

*Inaudible, micro non branché.....*vous avez fait une mauvaise interprétation sur la demande que j'ai faite sur l'eau. Vous me parlez de comité de pilotage. Moi je vous dis qu'il faut que vous mettiez en place une CCSPL. C'est une obligation légale.

**M André Fidelin :**

Oui.

**M Claude Drouglazet :**

Ce n'est pas un comité de pilotage, et aujourd'hui n'importe quel citoyen pourrait faire annuler votre budget de l'eau parce que cette commission doit être normalement consultée avant le vote du budget. Je vous le dis, c'est simplement une obligation légale. Je vous le signale. Les services compétents sont sûrement au courant de cette affaire. Il faut la mettre en place.

**M André Fidelin :**

Je sais qu'il existe une CCSPL au niveau de la communauté d'agglomération qui se réunit régulièrement.

**M Claude Drouglazet :**

Micro non branché.....

**M André Fidelin :**

C'est à voir. J'ai noté.

Si vous le voulez bien, nous allons voter. Oui, Mme Jan.

**Mme Marianne Jan :**

Cela concerne le budget de l'eau aux pages roses, à la page 9, je vois charges personnel et assimilés, primes et gratifications, en 2015 il y avait 70 714 €, et pour 2016, on prévoit 4 199 €. Cela fait une drôle de chose. Il y a aussi un deuxième, je vois dans les frais de fonctionnement du CAC, frais de gardiennage, églises et forêts, je ne sais pas si au CAC il y a une église et une forêt.

**M Alain Nicolas :**

C'est l'intitulé de l'article.

**Mme Marianne Jan :**

C'est l'article 6282. C'était tout.

**M André Fidelin :**

On peut passer au vote ? Allez, on y va.

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget principal 2016.

Le budget principal 2016 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 26 699 055 € en diminution de -2,00 % par rapport à 2015 et en section d'investissement à un montant de 6 414 907 € en diminution de -6,08 % par rapport à 2015.

Les maquettes budgétaires sont jointes en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les équilibres budgétaires du budget principal pour l'exercice 2016.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

<b>3</b>	Moyens généraux - finances : Budget primitif - budget annexe de l'eau - exercice 2016
----------	---

**M André Fidelin :**

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe de l'eau 2016.

Le budget annexe de l'eau 2016 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 2 541 450 € HT (+2,87 % par rapport à 2015) et en section d'investissement à la somme de 1 716 350 € HT (+27,38 % par rapport à 2015).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les équilibres budgétaires du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2016.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***



4	Moyens généraux - finances : Budget primitif - budget annexe de l'assainissement - exercice 2016
---	--

**M André Fidelin :**

Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe de l'assainissement 2016.

Le budget annexe de l'assainissement 2016 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 1 298 180 € HT (+2,42 % par rapport à 2015) et en section d'investissement à la somme de 1 172 780 € HT (-26,51 % par rapport à 2015).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les équilibres budgétaires du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2016.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

## Conseil municipal du 10 mars 2016

5	Moyens généraux - finances : Budget primitif - budget annexe du port de plaisance - exercice 2016
---	---

### **M André Fidelin :**

Le budget annexe du port de plaisance 2016 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 688 333 € HT (+1,62 % par rapport à 2015) et en section d'investissement à la somme de 366 212 € HT (+160 % par rapport à 2015).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les équilibres budgétaires du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2016.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

## Conseil municipal du 10 mars 2016

<b>6</b>	Moyens généraux - finances : Budget primitif - budget annexe du bac du passage - exercice 2016
----------	--

### **M André Fidelin :**

Le budget annexe du bac du passage 2016 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 341 500 € HT (+3,30 % par rapport à 2015) et en section d'investissement à la somme de 98 000 € HT (+5,38 % par rapport à 2015).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les équilibres budgétaires du budget annexe du bac du passage pour l'exercice 2016.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

<b>7</b>	Moyens généraux - finances : Budget primitif - budget annexe de la cuisine centrale - exercice 2016
----------	---

**M André Fidelin :**

Le budget annexe de la cuisine centrale 2016 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 1 051 199 € HT (+0,09 % par rapport à 2015) et en section d'investissement à la somme de 48 800 € HT (-27,92 % par rapport à 2015).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les équilibres budgétaires du budget annexe de la cuisine centrale pour l'exercice 2016.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

## Conseil municipal du 10 mars 2016

<b>8</b>	Moyens généraux - finances : Budget primitif - budget annexe du centre des arts et organisation de spectacles - exercice 2016
----------	---

### **M André Fidelin :**

Le budget annexe du centre des arts et de la culture et de l'organisation de spectacles 2016 est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 623 910 € HT (+1,19 % par rapport à 2015) et en section d'investissement à la somme de 113 805 € HT (+2,30 % par rapport à 2015).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les équilibres budgétaires du budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles pour l'exercice 2016.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

<b>9</b>	Moyens généraux - finances : fiscalité directe locale - fixation des taux d'imposition 2016
----------	---

**M Alain Nicolas :**

**Lecture du rapport :**

La loi de Finances 2016 a fixé un coefficient de revalorisation de +1,01 des valeurs locatives servant d'assiette au calcul des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation. Valeurs locatives sur lesquelles on applique le coefficient que nous allons ci-après.

Les bases d'imposition 2016 n'ont pas été notifiées à ce jour. Elles devraient évoluer en variation physique de la manière suivante par rapport aux bases notifiées en 2015 :

- taxe d'habitation : 0 % (contre -0,95 % en 2015) ;
- foncier bâti : +1 % (contre + 2,19 % en 2015) ;
- foncier non bâti : 0 % (contre -0,71 % en 2015).

Le produit fiscal estimé, c'est-à-dire les bases d'imposition 2016 multipliées par les taux 2016, est de 14 565 000 € à comparer à 2015.

Les taux d'imposition 2016 sont proposés sans majoration par rapport à ceux de 2015,

- pour la taxe d'habitation : 19,16 % ;
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,19 % ;
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71,90 %.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 24 février 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- De voter les taux suivants : 19,16 % pour la taxe d'habitation ; 25,19 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ; 71,90 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

**M André Fidelin :**

Merci Alain.

**M Claude Drouglazet :**

Une observation parce que l'an passé nous avons voté contre l'augmentation des taux. Il y a un maintien aujourd'hui, on pourrait s'en féliciter, mais sur deux ans cela fait quand même une augmentation.

Je rappelle simplement que les taux du foncier bâti et le taux des taxes d'habitation sont parmi les taux les plus élevés de toutes les communes de CCA. On est vraiment au taquet. C'est vrai qu'aujourd'hui, et je l'ai déjà dit l'année dernière, il y a des gens qui ont des difficultés à payer leurs impôts locaux. Il faut que ce soit une vraie prise de conscience parce que c'est une réalité dans la ville de Concarneau.

**M Alain Nicolas :**

Claude, c'est Nevez. Nevez a des taux d'imposition qui sont supérieurs à Concarneau. On est dans le haut de la fourchette mais Nevez a des taux supérieurs à nous.

**M André Fidelin :**

Nous sommes très proches des autres communes.

Nous pouvons voter ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 2 CONTRE, (Mme JAN, M DROUGLAZET) 5 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM BONNEAU, LE BRAS).*

## Conseil municipal du 10 mars 2016

10	Moyens généraux - finances : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)
----	--

**M Alain Nicolas :**

### Lecture du rapport :

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

*Les autorisations de programme* constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

*Les crédits de paiement* constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du conseil municipal.

Ci-dessous nous avons la liste des AP/CP :

La première concerne la mise en lumière de la ville-close. Elle a été décalée décalée d'un an si mes souvenirs sont bons. Elle devrait aller de 2018 à 2020 pour un montant annuel de 150 000 €, soit un total de 450 000 €.

La deuxième concerne la réhabilitation de la Tour du Maure en ville-close. En 2015, nous avons 150 065 €, en 2016, nous aurons 200 000 €, et en 2017, 20 935 €. Nous avons des subventions de la DRAC pour 95 000 € et de la Région pour 14 680 €. L'ensemble faisant 109 680 €. Le coût net sera dans ce cas de 270 320 €.

Nous avons ensuite la modernisation de l'aire technique de réparation navale, l'ensemble de l'AP fait 1 million d'euros, elle a commencé en 2015 avec 300 000 €, en 2016 il y aura 500 000 €, en 2017 150 000 € et en 2018 50 000 € également. Le total faisant 1 million d'euros.



Puis nous avons le pôle tennis, pour un montant total en TTC de 2 300 000 €. 268 304 € ont été réalisés en 2013 et 57 279 € en 2014. Il est prévu en 2017 300 000 € puis 1 674 418 € en 2018. Ceci avec des subventions à hauteur de 875 000 €. Cela nous permettra d'avoir un coût net de 1 425 000 €. Dans les 875 000 € il y a le projet de territoire pour 400 000 €, le conseil départemental à concurrence de 60 000 €, la fédération française de tennis pour 40 000 €, CCA pour 225 000 € et le club de tennis pour 150 000 €. L'intégralité de ces sommes faisant 875 000 €.

Nous avons également l'aménagement des Sables-blancs qui est soldé. Nous n'allons par en reparler.

La révision du PLU va commencer en 2016, nous l'avons vu tout à l'heure. Cela représente 4 fois 25 000 € jusqu'en 2019 faisant 100 000 € au total.

Vient enfin la rénovation du quartier de Kerandon pour 1 600 000 € au total. 400 000 € ont été versés en 2015, 500 000 € seront versés en 2016, 500 000 € également en 2017 et 200 000 € en 2018. L'intégralité faisant 1 600 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 février 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer, au titre des années 2016-2020, sur la modification des AP/CP.

**M André Fidelin :**

Merci Alain. Vous avez des remarques ? Oui, M Le Bras.

**M Antony Le Bras :**

J'avais une question sur le pôle tennis, non pas sur l'intérêt de l'investissement ni même sur le montant, mais surtout sur le timing de l'investissement. Je m'attendais en fait à trouver cet investissement dès 2016, vu que le recours des opposants est tombé. Je voulais savoir pourquoi l'investissement n'est pas décalé en 2016-2017. Est-ce que c'est tout simplement une question de lissage ? Dans ce cas-là ça m'étonne un peu parce que nous avons justement de grosses différences d'une année sur l'autre entre les investissements, et c'est normal. Il n'y a pas de nécessité à lisser à ce point-là tous les investissements. Ou alors, est-ce qu'il y a une autre raison à ce nouveau décalage de ces travaux ? Merci.

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui.

**M Claude Drouglazet :**

Évidemment, la procédure AP/CP, je l'approuve, ça a été mis en place il n'y a pas très longtemps et c'est vrai que la programmation pluriannuelle est une chose importante en matière de gestion. Mais là en l'occurrence, on ne pourra pas voter votre projet parce que justement, je vais parler du pôle tennis. Cela fait effectivement des procédures longues et difficiles. On vient de parler du budget et des difficultés budgétaires et je pense que c'est une budgétisation qui me paraît très importante, trop importante. J'aurai bien aimé que l'on puisse discuter davantage, éventuellement d'une solution alternative à celle qui avait été envisagée jusqu'à présent et notamment pour en réduire le coût budgétaire. Voter cette délibération, vaut engagement de notre part de financer cette partie-là de l'action municipale, et je trouve que s'engager pour 2018 sur plus d'un million six cents mille euros, je trouve que c'est quand même un peu décalé et déplacé, par rapport à la discussion que nous venons d'avoir tout à l'heure.

**M André Fidelin :**

Merci M Drouglazet. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Bruno.

**M Bruno Quillivic :**

Je vais tout d'abord intervenir pour répondre à M Le Bras sur le décalage. C'est juste parce qu'il y a une procédure pour faire le point avec l'ensemble des entreprises pour savoir si les marchés courent toujours, si certaines entreprises n'ont pas disparu. Il y a des formalités administratives qui sont à régler puisqu'on envisageait un passage à CCA. Cela n'a pas eu lieu mais ça a permis un versement de fonds de concours important et significatif. C'est pour cela que le souhait a été de décaler la reprise de ce projet en 2017.

**M Antony Le Bras :**

Il n'y aura aucun travaux en 2016 ?

**M Bruno Quillivic :**

A priori, par rapport à l'AP/CP, non. Concernant M Drouglazet, sur le coût du projet et sur la procédure longue et difficile. C'est vrai que c'est une procédure qui a été lancée en 2011. Elle avait un triple objectif, permettre la réalisation et la construction d'un nouveau centre aquatique, envisager répondre aux gymnastes qui évoluaient dans des conditions de sécurité pas acceptables dans leur salle et leur proposer une nouvelle salle. De ce fait-là, de sortir le club de tennis de la zone du Porzou, par ce que le tennis n'est pas un sport très pratiqué non plus par les collèges et les lycées. Tandis qu'amener la gym à cet endroit-là, c'est un sport beaucoup plus pratiqué par les collèges et les lycées. Permettre un développement de la gymnastique, on sortait le tennis à un autre endroit. Effectivement, on a pris un permis en 2013, vous l'avez indiqué, il y a eu les recours que l'on sait. Finalement, le Tribunal administratif a donné raison à la mairie sur l'intégralité des points. Nous sommes dans une phase où nous allons reprendre l'équipement. Je rappelle que pour ces trois équipements-là, nous étions en gros sur un budget de 15 millions d'euros. La CCA a pris en charge l'équipement aquatique qui était la majeure partie du budget. Elle a pris en considération dans son projet de territoire, la question de la gym de part la proximité des collèges et lycées en nous versant en plus un fonds de concours correspondant à la suppression des deux terrains de tennis couverts et des vestiaires, club-house etc... ce qui fait que budgétairement, pour 15 millions d'euros d'investissements sportifs, nous sommes sur une somme qui au final est relativement raisonnable, notamment par rapport aux partenaires financiers de l'opération qui sont nombreux, et je tiens à les remercier. On finance quasiment 44 % du projet, et il reste je l'espère une subvention à obtenir. Si je refais le point de manière économique, parce que là ça vous a été présenté de façon comptable, nous sommes sur 2 300 000 euros en budget total TTC. Nous avons réalisé 326 000 euros de travaux. Il faut quand même retirer la TVA, certes que l'on percevra en 2020, mais il faut quand même la retirer, ça fera 377 292 euros, parce c'est 16,4 % du total. Si j'intègre les fonds de concours totaux de 875 000 euros, nous sommes sur un reste à engager par la ville concrètement, sur un montant de 721 708 euros HT sur 900 000 euros. Je dois dire, sur un projet de cette importance, c'est relativement intéressant. Cela permettra au club de tennis d'avoir des conditions adéquates et adaptées à une ville de la taille de Concarneau avec ses objectifs touristiques et sportifs.

**M André Fidelin :**

Merci Bruno. Oui, M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**

Merci à Bruno pour ses explications qui auraient été utiles à la compréhension du dossier et avant que l'on en arrive à voter cette délibération. Je persiste à penser qu'il y a peut-être une solution alternative à celle qui a été envisagée au départ.

**M André Fidelin :**

Il n'y a pas d'autres interventions ?

Nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 25 voix POUR, 2 CONTRE, (Mme JAN, M DROUGLAZET), 6 ABSTENTIONS (Mme GUILLOU) (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM BONNEAU, LE BRAS).*

## Conseil municipal du 10 mars 2016

11	Marchés publics : Convention de constitution d'un groupement de commandes pour la mutualisation d'un logiciel de marchés publics entre CCA et la Ville de Concarneau
----	--

**M Alain Nicolas :**

**Lecture du rapport :**

Dans le cadre de la mutualisation des moyens et du projet de création du service commun, un groupement de commandes est constitué pour l'acquisition d'un logiciel de marchés publics, sous la forme d'un marché passé selon une procédure adaptée.

Les règles de fonctionnement du groupement de commandes, qui serait constitué entre CCA et la Ville de Concarneau doivent être retranscrites dans une convention validée par l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités concernées, avant le lancement du marché.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de groupement de commandes ci-annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Vous avez la convention en pièce-jointe, je pense que vous avez lu le document.

**M André Fidelin :**

Merci Alain.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

12	Foncier : Cession de bâtiments communaux - Place du général de Gaulle - Rue Dumont d'Urville
----	--

**M Marc Bigot :**

Merci M le Maire, c'est un dossier auquel est joint un certain nombre de documents, il y avait un peu de lecture.

**Lecture du rapport :**

La commune est propriétaire des parcelles cadastrées section BS numéros 274 et 275 respectivement d'une superficie de 263 m<sup>2</sup> et 87 m<sup>2</sup>, soit une contenance totale de 350 m<sup>2</sup>, situées 20 Place du Général de Gaulle et rue Dumont d'Urville, c'est-à-dire l'ancienne mairie et également du bâtiment contigu d'une surface au sol de 167 m<sup>2</sup>, implanté 17 et 18 Place du Général de Gaulle sur la parcelle anciennement cadastrée section BS numéro 273 et nouvellement cadastrée BS numéros 577 et 578 à savoir l'ancienne maison des associations.

Le plan joint que vous voyez à l'écran, indique avec précision l'emplacement de cet ensemble immobilier (annexe 1).

Par délibérations des 30 septembre 2015 et 10 décembre 2015, les conseils municipaux ont constaté la désaffectation et prononcé le déclassement du domaine public communal de la partie bâtiment de la parcelle anciennement cadastrée section BS numéro 273 et nouvellement cadastrée BS numéros 577 et 578.

Le reliquat de la parcelle comportant un parking d'environ 971 m<sup>2</sup> et un espace situé sous un porche de l'immeuble bâti, identifié par l'état descriptif de division en volumes ci-joint, est resté dans le domaine public communal (annexe 2).

Par délibération du 23 septembre 2010, le conseil municipal a décidé de prononcer le déclassement du domaine public communal du bâtiment situé sur les parcelles cadastrées section BS numéros 274 et 275.

Ces biens désaffectés et déclassés dans le domaine privé communal peuvent ainsi faire l'objet d'une vente.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la vente de gré à gré de ces deux bâtiments et de leurs parcelles d'assise.

La commune a saisi le service des domaines d'une demande d'évaluation de ces biens.

Dans un avis du 27 avril 2015, le service des domaines a évalué le prix de vente des immeubles situés sur les parcelles cadastrées BS numéros 274 et 275 à 300 000 € avec une marge de négociation à 10 % (annexe 3).

Dans un avis du 6 mai 2015, le service des domaines a estimé la valeur vénale du bâtiment situé sur la parcelle anciennement cadastrée section BS numéro 273 à 190 000 € avec une marge de négociation à 10 % (annexe 4).

La commune a trouvé un acquéreur au prix de 441 000 €, conformément à l'évaluation faite par les domaines.

L'acquéreur, Monsieur Claude JORDERY, gérant de société basé à Concarneau, souhaite y développer un ensemble immobilier composé de douze logements et d'une cellule commerciale en rez-de-chaussée en façade de la place du Général de Gaulle et en entrée de la rue Dumont d'Urville. Le projet prévoit la création

de places de stationnement en sous-sol sur le site et à proximité.

Les conditions de vente et ses caractéristiques essentielles sont stipulées dans le compromis de vente, établi par le notaire, ci-joint (annexe 5).

Cette décision de cession est justifiée par un motif d'intérêt général. Il accompagne le développement économique et commercial du centre-ville, particulièrement en façade de la place du général de Gaulle et en entrée de la rue Dumont d'Urville. Il participe à la redynamisation globale et à l'embellissement du quartier.

Les logements créés vont aussi accueillir de nouveaux habitants. Cela correspond à la densification urbaine inscrite tant dans le Plan Local de l'Habitat que dans le Schéma de Cohérence Territorial.

La commission municipale de l'urbanisme du 3 mars 2016 s'est prononcée favorablement à ces conditions de cession.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la vente des parcelles cadastrées section BS 274 et 275 d'une contenance de 350 m<sup>2</sup> et du bâtiment contigu d'une surface de 167 m<sup>2</sup> situé sur la parcelle anciennement cadastrée section BS numéro 273 et nouvellement cadastrée BS numéros 577 et 578, au prix de 441 000 € à Monsieur Claude JORDERY ou toute autre personne physique ou morale le représentant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier par-devant le notaire chargé de cette cession ou toute autre personne habilitée.

**M André Fidelin :**

Merci Marc pour cette présentation.

**M Marc Bigot :**

J'ai quelques informations à suivre, éventuellement.

**M André Fidelin :**

Oui, nous pouvons peut-être montrer les diapositives.

**M Marc Bigot :**

Ou après, il faut faire durer le plaisir.

Le projet est présenté par M Claude Jordery gérant d'une société basée à Concarneau, nous l'avons vu et qui a déjà réalisé des opérations de qualité dans l'habitat ancien. Ce projet consiste en la démolition et reconstruction de l'ensemble immobilier pour y réaliser douze logements et une cellule commerciale en rez-de-chaussée. Plus précisément, le bâtiment qui abritait l'ancienne maison des associations sera démoli, et l'ancienne mairie sera restructurée avec préservation des murs extérieurs. Un sous-sol sera créé pour y faire 15 places de stationnement sous le 2<sup>e</sup> bâtiment et 2 places de stationnement hors-site fourni par l'acquéreur. Un avant-projet de qualité a été fourni à l'Architecte des Bâtiments de France, s'agissant d'une zone de protection et qui a donné un avis favorable. Un plan descriptif de divisions en volume concernant l'ancienne maison des associations est également indexé. Ce document a pour principal objectif d'identifier chaque volume dans un même ensemble immobilier, sans créer de copropriété entre eux quand il y a par exemple, l'existence d'espaces publics et privés. Dans le cas ici avec le porche d'accès au parking et servant aux piétons qui restera dans le domaine public. Ce projet correspond au souhait de la municipalité quant au devenir du site. Dès 2010, c'est une histoire qui date un peu, la ville avait établi un cahier des charges pour la 1<sup>re</sup> mise en vente et lancé sous la forme d'un appel à candidature sans mise à prix, il s'agissait uniquement à l'époque du bâtiment de l'ancienne mairie. C'était donc au candidat intéressé de proposer un prix à la ville et un

projet de développement pour l'ensemble immobilier. C'est en fonction de ces deux critères que la ville devait se déterminer. Cet appel à candidature s'était révélé infructueux. La vente a été relancée en octobre 2010 sous la forme classique dite de gré à gré, les principaux critères de sélection sont restés les mêmes, à savoir intérêt du projet commercial en rez-de-chaussée, et du projet secondaire sur les étages bien évidemment, avec proposition financière d'acquisition, qualité architecturale, bien évidemment s'agissant du centre-ville, et une garantie financière du porteur du projet. Après une quinzaine de contacts et autant de visites, l'investisseur, promoteur, agence immobilière, porteur d'enseigne commerciale, un projet correspondant aux critères avait été retenu et acté par délibération en janvier 2013. Cette délibération entérinant la vente a été contestée par des opposants au projet et annulée en mars 2015. Les tribunaux ont jugé que les parkings situés à l'arrière de la mairie faisaient partie intégrante du domaine public, et qu'une enquête de déclassement aurait dû être réalisée. L'acquéreur pressenti avait donc retiré son offre.

M Le Goff, nous pouvons maintenant présenter le projet.

*Un diaporama est diffusé à l'écran.*

C'est dans ce contexte que M Jordery a fait une proposition à la ville pour un projet sur l'ancienne mairie mais aussi sur le bâtiment contigu. Nous l'avons vu. En effet, l'intégration du bâtiment et son projet rendait un projet homogène et harmonieux en terme d'esthétique et de fonctionnalité sur l'ensemble du quartier. Vous avez cette vue d'architecte, sur l'entrée rue Dumont d'Urville.

La commune a saisi l'avis des domaines et aujourd'hui, M Jordery se porte acquéreur au prix de 441 000 €. Ce prix a été accepté par la commune suite à l'engagement écrit de l'intéressé en date du 25 janvier 2016.

Cette décision de cession est justifiée, comme indiqué tout à l'heure, par un motif d'intérêt général.

En haut de la diapositive vous voyez la situation actuelle que nous connaissons tous avec le bâtiment principal de l'ancienne mairie, l'ancien service des sports, salles de réunion, ancienne caserne des pompiers, ancienne conserverie, avec la partie à gauche.

Le projet présenté par l'acquéreur est un projet qui a été travaillé par l'Architecte des Bâtiments de France. Sur le bâtiment principal, nous voyons très peu de modifications. On les retrouve principalement en rez-de-chaussée avec des baies qui plongent jusqu'au sol. Les quatre fenêtres du rez-de-chaussée sont transformées en baies en façade.

Le bâtiment sur la gauche va être totalement détruit. Mais l'architecte des bâtiments de France a souhaité que le fronton de cette ancienne conserverie, Chancerelle de mémoire, soit recréé, pour donner ce petit côté que tous les concarnois connaissent. Il s'agira d'un bâtiment neuf avec des lignes classiques, s'agissant de l'ancien bâtiment mais avec également des touches très contemporaines sur le bâtiment de gauche.

Il doit y avoir une autre photo. Vous pouvez ici voir l'arrière qui donne sur le parking de la mairie avec le porche qui est conservé pour accéder à ce parking.

C'est je l'ai déjà dit, un projet de qualité avec des parkings souterrains. Il n'était pas évident au centre-ville de régler ce problème de parking mais c'était une obligation. Le parking va donc courir sous les deux bâtiments avec un ascenseur à voitures.

C'est un projet qui ne peut que valoriser le centre-ville. C'est un bâtiment

charnière entre les Halles, la place du Général de Gaulle et la rue Dumont d'Urville. Je pense que le bâtiment de l'ancienne mairie trouve-là une belle valorisation. Merci.

**M André Fidelin :**

Bien, est-ce qu'il y a des remarques sur ce dossier ? Oui, Mme Le Meur.

**Mme Marie Le Meur :**

Merci M le Maire. Sur ce dossier, sans surprise, nous sommes évidemment toujours contre. Vendre ce bien et brader ce bien, qui fait partie du patrimoine des concarnois à un promoteur immobilier, est tout simplement décevant. Depuis des années, nous essayons de vous faire des propositions pour que cet endroit emblématique le reste avec son histoire et que les concarnois se s'approprient. Non, au lieu de cela, vous préférez persister dans votre politique de droite, dirais-je, de vendre les biens municipaux, pour une soi disant amélioration de l'attractivité du centre-ville. Je pense que vous vous trompez. Qui va acheter ces douze logements ? Ils seront certes de qualité mais êtes-vous sûrs du projet de commerce au rez-de-chaussée ? Lors de la cession, là aussi c'était une erreur de vision globale de la maison Harel sur la Corniche. Ce même promoteur avait promis un restaurant 1 étoile. Et qu'y a-t-il maintenant ? Une agence immobilière, avec une belle vue, effectivement. Vous allez récupérer par cette vente de plus de 500 m<sup>2</sup> en plein centre-ville, 441 000 €. Cette vente devait servir, en 2013, pour l'achat des bâtiments EDF et financer les travaux de la Maison des associations qui n'en est plus une entre guillemets. Elle est sortie de terre depuis et le budget a été largement dépassé, et vous prévoyez encore 120 000 € pour y reloger le service des sports. Il ne me semble pas que c'était dans le projet de la maison des associations.

Cet argent, ces 441 000 €, avec tout ce que nous avons dit tout à l'heure sur le budget principal, pourrait-être utilisé à bon escient. Et les concarnois vous seraient pour une fois reconnaissants, M le Maire. Rêvons un peu. Imaginez que vous redistribuez une partie des 441 000 € aux associations qui en ont besoin et qui n'ont pas compris les coupes sombres que vous faisiez dans leurs subventions. Imaginez que vous aidez là-aussi le social au lieu de diminuer encore de 94 000 € son budget. Mais bon, on rêve. Vous deviendriez à ce moment-là, un Maire soucieux du bien être de tous ses concitoyens au lieu d'être un Maire obnubilé par les finances et le remboursement des dettes et qui ne fait que de l'immobilier pour gens aisés, quand même. Parce que je ne pense pas que ces douze logements soient des logements sociaux, mais vous allez me répondre que nous sommes à plus de 20 % de logements sociaux. Arrêtez de vendre Concarneau aux promoteurs, l'ancienne mairie, la maison Harel, vous allez vendre Foch, je ne vous parle pas du manoir du Porzou.

Je réitère ce que je vous disais en 2013 que je pense que ce sera effectivement l'erreur de votre mandat. Je pense que ce projet améliorera certes, c'est un projet architecturalement pas mal, bien à l'arrière des Halles, mais cela ne restera pas un lieu au service des concarnois, au sens même du service au public. C'est cela que l'on voulait. C'est donc le choix de vendre ce bien et surtout l'utilisation que vous avez décidé d'en faire qui est à notre sens encore une fois critiquable. Merci.

**M André Fidelin :**

Très bien, il y a d'autres intervenants ? C'est bon ? Fabrice.

**M Fabrice Robin :**

Merci M le Maire. Je voulais juste rappeler à Mme Le Meur que le prix qui est fixé n'est pas fixé par la mairie. Il est fixé par les domaines. Oser nous dire que nous bradons, c'est ridicule. C'est pas nous. C'est un prix qui est communiqué par les domaines. Là, nous n'avons pas la main là-dessus. Et c'est la faute à qui ? Ce qu'il faut comprendre depuis l'initiation de ce projet qui date depuis de nombreuses années, ce bien s'est dévalué. Au départ, il valait bien plus. Aujourd'hui, nous en



sommes à 441 000 €, nous n'y sommes pour rien. Devrais-je vous rappeler que c'est un peu grâce à vous qu'il y a eu ce retard. Je voudrais juste éclaircir une amnésie qui doit être sélective. N'est-ce pas vous qui étiez devant une banderole à nous rappeler qu'il fallait interdire la vente de cette mairie ? N'est-ce pas vous qui étiez lors d'un conseil municipal concerné, de revendiquer cette annulation de vente ? Vous êtes responsables de ce retard et de ce prix bas ! Et on devrait même dire, vous êtes un peu aussi en responsabilité du fait de cette désertification commerciale. Ça a pris du retard. Ce magasin qui va arriver sera une locomotive pour l'arrière de la Ville-Close. Ce sera une locomotive, ce sera un magasin supplémentaire. Vous êtes responsables de ça. Ne l'oubliez pas. Ben oui, un magasin de pantalons, nous sommes désolés nous avons tous besoin de pantalons, ou de jupes ou d'autres choses. C'est un commerce. Il ne faut pas nier que c'est une création de commerce. C'est suffisamment rare, il faut le noter. S'il vous plaît, vous êtes responsables de cette baisse de prix. Ne l'oubliez pas.

**M André Fidelin :**

Qui veut intervenir ? Marc.

**M Marc Bigot :**

Très brièvement, c'est la 3<sup>e</sup> étape, entre la désaffectation, le déclassement, j'ai l'impression que tout a été dit. Je ne voudrais pas radoter non plus.

Bon, patrimoine bradé, tu as raison Fabrice, ce sont des estimations des domaines. Le bâtiment était à vendre depuis un certain temps. S'il avait intéressé autant de monde nous l'aurions su.

Endroit emblématique, oui, je pense que les concarnois sont reconnaissants mais ils l'ont prouvé il y a deux ans déjà. On fera un bilan mais vous verrez, vous vous trompez dans votre analyse. Sur Concarneau, entre nous les concarnois ne manquent pas de bâtiments publics, que ce soit la Maison des associations, la Ferme du Moros etc...

La petite critique sur de l'immobilier pour gens aisés comme il a été rappelé. Il y a différents projets sur Concarneau, de nombreux projets d'ailleurs portés par des bailleurs sociaux avec des obligations qui sont parfaitement respectées. Il y a un équilibre aussi qui se fait à chacun des projets. Interrogez vos collègues qui participent à la commission urbanisme, vous verrez que c'est riche et diversifié. Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses.

**M André Fidelin :**

Merci Marc. Oui, Nadia.

**Mme Nadia Ahajri :**

Courte intervention en fait. En tant que jeune active, et je parle un peu au nom des jeunes actifs sur Concarneau, nous avons besoin un peu de voir cette ville se redynamiser. Pour moi, la redynamisation du centre-ville passe nécessairement par de grands projets tel que cela a été proposé. Je regrette vraiment amèrement que Concarneau fasse partie de la zone de chalandise de Quimper. Je veux le dire clairement, sans tabou, parce que depuis le départ, jamais, à aucun moment, on a dit de cette manière les choses.

J'avoue effectivement, moi, quand je vais me balader au centre-ville de Concarneau, j'ai besoin de m'acheter des vêtements, je suis obligée de prendre ma voiture d'emprunter la rocade et d'aller sur Quimper.

À un moment donné, je pense qu'il fallait prendre cette décision, qui est certes audacieuse, je vous l'accorde, nous parlons bien de la mémoire des concarnois. Ça amène certaines personnes à avoir des souvenirs. Vous avez certainement des souvenirs concernant des anecdotes, concernant cette bâtisse qui est très jolie, soit dit en passant, mais je pense qu'à un moment donné, il faut avancer. Je suis pour le développement économique et c'est pour cela que je voterai pour ce projet. Merci de votre attention.

**M André Fidelin :**

Merci Nadia. Je vais aussi intervenir.

Pardon ? Vous ne m'autorisez pas à parler ?

Là je suis pressé de répondre. J'ai envie de répondre. Tout d'abord, nous n'allons pas revenir sur le côté financier. Le rabais de 10 % a été négocié puisque l'acquéreur prend à sa charge certaines études sur l'amiante et j'en passe. Il y a eu des éléments de négociation, mais vous savez, les candidats ne se sont pas bousculés au portillon, n'est-ce pas Marc ? C'est un premier point. Vous parlez de la maison Harel, je rappelle que c'est un projet privé. Ce n'était pas une vente publique. Sur ce projet qui est contesté, si vous voulez parler de symbole par rapport à l'ancienne mairie, nous avons gardé l'architecture initiale en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France, qui par anticipation, a travaillé avec l'acquéreur, pour qu'il y ait un concordat sur l'intérêt architectural de cet édifice, pour qu'il garde justement ce symbole. Aujourd'hui, l'État vend aussi son patrimoine. Je ne vais pas donner d'exemples, mais j'en connais tellement que je ne voudrais pas vous les rappeler. Il y a par exemple le Radison à Nantes, l'ancienne gendarmerie et j'en passe. Et nous sommes à Nantes. Je l'avais déjà signalé, mais néanmoins, vous savez c'est un fil rouge, quand vous aviez proposé de faire la réserve du Musée de la pêche, est-ce que vous croyez que c'était décent ?

Quand vous avez proposé de faire l'Office de tourisme, est-ce que vous croyez que c'était réfléchi ?

Vous voulez bien me laisser parler s'il vous plaît ?

Le lendemain, je suis allé voir les commerçants de la rue Dumont d'Urville, on devait y aller ensemble n'est-ce pas ?

Et j'y suis allé seul. Et je peux vous dire que je n'ai eu aucune réponse négative, et d'ailleurs, j'avais reçu un document où les commerçants donnaient leur avis. Personne n'a dit qu'il fallait ici la réserve du Musée de la pêche ou l'Office de tourisme.

Il faut se rappeler que la maison des associations était là, dans l'ancienne mairie. Vous voyez dans quel état était la maison des associations ? Vous parlez de redonner l'argent aux associations, vous faites du clientélisme là. La vérité c'est quoi ? C'est que nous quelque part, nous avons mis à disposition des associations un équipement digne de ce nom, la maison des associations.

Et aujourd'hui, pourquoi le service des sports va-t-il se retrouver au 1<sup>er</sup> étage ? C'est pour qu'il y ait une relation étroite entre les associations et le monde sportif parce qu'il y a beaucoup d'associations sportives qui sont liées au service des sports. Mais je vous rappelle quand même que c'était la maison des associations. Et elle était dans un tel état que nous avons été obligés de la fermer. Aujourd'hui redynamiser le centre-ville, le tour des halles, lui apporter, comme le disait Nadia, un intérêt architectural, je dirais même plus patrimonial, et bien oui, c'est le bien fondé que nous souhaitons mettre en avant. Il nous faudra aussi aménager la place. Nous parlions tout à l'heure des forums des centre-villes. Oui, nous les élus nous avons une responsabilité, de manière à apporter une attractivité, un dynamisme au centre-ville, et bien là c'est un exemple. Voilà !

Je me suis énervé, excusez-moi. Je me suis énervé tout seul. Je suis d'accord.  
M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**

C'est vrai que vous vous êtes énervé tout seul.

**M André Fidelin :**

Je l'avoue.

**M Claude Drouglazet :**

Cela commence à m'inquiéter un peu d'ailleurs. Mais en fait, nous sommes projet contre projet, c'est tout. Vous avez un projet pour redynamiser le centre-ville, je souhaite qu'il marche. Franchement. Cela fait 20 ans que ce bâtiment aurait dû être réhabilité. Il ne l'a pas été.

**M André Fidelin :**

M Drouglazet, oui, cela fait 20 ans et cela ne l'a jamais été. Fabrice en parlait tout à l'heure. Il n'y a jamais eu de travaux de faits.

**M Claude Drouglazet :**

Nous sommes d'accord. C'est projet contre projet. C'est vrai que nous vous avons fait des propositions. Création d'un centre culturel majeur, médiathèque, école de musique avec auditorium commun. Création d'une galerie d'exposition d'art pour valoriser la collection de peinture municipale. Dans le cadre du renouvellement du Label Ville d'Art et d'Histoire, création d'un CIAP (centre d'interprétation et d'architecture du patrimoine), moi, ça me va bien ce truc-là ! À cet endroit-là cela aurait été bien. C'est votre programme municipal.

On avait matière à débattre. Maintenant, vous mettez des commerces et vous mettez des logements. Je souhaite effectivement que ça réussisse. Mais je n'en suis pas du tout convaincu. Quand vous parlez de maison de service public, j'entendais le Maire de Saint-Brieuc, l'autre jour qui a aussi des gros problèmes, il y a eu un reportage sur France 3, où il y a 101 commerces qui sont fermés sur Saint-Brieuc, lui aussi disait entre autres choses, il faut ramener les services publics sur les centre-villes près notamment des gares routières etc... de façon à créer du dynamisme pour le commerce du centre-ville.

Nous n'allons pas débattre de nouveau du projet, nous en avons débattu lors de la procédure, comme le disait Marc. Ce qu'il nous manquait, c'était le prix. Effectivement, le prix la ville ne le choisi pas. C'est le service des domaines. Je connais le service des domaines, vous citez l'exemple de l'État qui vend son patrimoine. Mais l'État brade son patrimoine. L'État ne vend pas son patrimoine. L'État brade son patrimoine. On connaît des situations à Paris. On en connaît une à Concarneau. L'État a vendu les Affaires maritimes. C'est bradé, c'est tout ! 400 000 € pour ce bâtiment-là, excusez-moi, c'est bradé. Vous êtes peut-être tenus par les services de France domaine, mais à 400 000 €, c'est quand même bradé.

Ce que je souhaite effectivement, c'est que ce projet marche dans le sens que vous l'avez dit. Mais je n'en suis pas convaincu, et c'est pour cela que je proposais un autre projet.

**M André Fidelin :**

C'est normal que l'opposition s'oppose. Et qu'elle s'oppose systématiquement, nous avons l'habitude.

**M Claude Drouglazet :**

Nous, nous proposons.

**M André Fidelin :**

Cela fait huit ans que ça dure.

**M Claude Drouglazet :**

Oh bien non ! Je suis élu depuis deux ans, M le Maire.

**M André Fidelin :**

Nous ne sommes pas étonnés. Comment pouvons-nous mettre là, la réserve du Musée de la pêche ?

**M Claude Drouglazet :**

Mais on expose les réserves des Musées. Le Louvre a de grandes œuvres dans ses réserves.

**M André Fidelin :**

Nous ne sommes pas au Louvre là ! Nous sommes à Concarneau.

**M Claude Drouglazet :**

La conservatrice de Pont-Aven a dit que le Musée de la pêche avait une

excellente réserve et qu'il conviendrait de la mettre à disposition du public. C'est tout. Je pense que nous pouvons au moins l'écouter.

**Mme Laëtitia Boidin :**

Elle vous a parlé la dernière fois aux vœux à CCA. Elle vous a bien expliqué pourquoi on ne pouvait pas faire une réserve du Musée de la pêche dans l'ancienne mairie, pour des conditions de conservation.

**M Marc Bigot :**

Claude, nous n'allons pas faire deux Musées de la pêche à 500 mètres de distance.

**M André Fidelin :**

Mme Nicole Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

En vous écoutant parler, tout à l'heure, j'étais en train de me dire que bientôt vous allez faire un discours pour inaugurer le Musée de Pont-Aven. Vous aurez exactement les mêmes termes de dynamisation et là pas à travers un commerce, mais à travers un lieu culturel. C'est la preuve que les lieux culturels peuvent aussi dynamiser un centre-ville.

**M André Fidelin :**

Je crois que le Musée de Pont-Aven c'est le Musée Paul Gauguin, il a aujourd'hui une notoriété internationale. Je ne pense pas que l'ancienne mairie ait une notoriété internationale comme le Musée de Pont-Aven. Il faut aussi relativiser. Quand on fait des comparaisons, il faut les faire d'une façon correcte. Il faut comparer ce qui est comparable.

Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Gaël :**

Merci. Braderie du patrimoine, nous en avons parlé. Estimation des domaines, j'ai tout entendu, mais je tiens à rappeler quand même que rien ne vous empêchait de vendre plus cher, c'est une estimation des domaines. Les domaines ne vous obligent pas à vendre à ce prix-là.

**M André Fidelin :**

Oui, le triple, bien sûr.

**Mme Gaël Le Meur :**

C'est une estimation. Quand j'entends que c'est l'estimation des domaines, que c'est comme ci, que c'est comme ça, non, non, c'est une estimation. Cela ne veut pas dire que vous avez obligation à vendre à ce tarif-là, et encore moins, ce que je trouve encore moins acceptable, c'est que vous arriviez à vendre en dessous de l'estimation, et ça ce n'est pas acceptable.

C'est vrai que je rejoins mes collègues quand ils parlent de braderie du patrimoine et d'insulte aux concarinois. C'est aussi l'occasion pour nous de rappeler les autres utilisations, ça a été fait. Sauf, que je m'interroge sur un point, celui de la publicité. Est-ce qu'il y a eu, dans les règles, comme cela doit être fait, la publicité de la vente des deux bâtiments ?

Si ce n'est pas le cas, votre délibération, elle n'est pas valable, parce qu'il y a eu la publicité pour le premier bâtiment, et il y a eu la demande de déclassement de la deuxième partie et il n'y a pas eu, à moins que vous alliez le dire, ce n'est pas précisé là, il n'y a pas eu de publicité officielle sur la vente de l'ensemble des bâtiments telle qu'elle est présentée ici. C'est un point sur lequel je voudrais avoir votre réponse parce que c'est un point important de l'obligation des procédures. En tout cas, si c'est le cas, il faut que ce soit indiqué dans la délibération puisque c'est une obligation.

Enfin, sur le projet présenté, est-ce que nous avons l'assurance de l'utilisation du sous-sol ? En fait du coup la surface est beaucoup plus importante. Le prix est quand même beaucoup moins élevé quand on sait qu'on utilisera en plus la partie

sous-sol. Quelle surface cela représente-t-il au niveau de ce qui est envisagé pour les parkings ?

Je voudrais que l'on reprenne ensemble, parce que je trouve que c'est anormal de présenter cet acte notarié tel qu'il est là. Encore une fois, on parle de respect vis-à-vis de la population alors que vous souhaitiez en faire, ok, on a vu marqué, commerce 107 m<sup>2</sup>, cela n'apparaît pas ici. Donc, la moindre des choses c'est que nous ayons l'assurance pour avoir un commerce, c'est que ce soit indiqué noir sur blanc dans les conditions particulières.

Non, à la place nous avons, page 3, il y a une phrase que je ne comprends pas « le volume à usage d'habitation et de locaux commerciaux sur une surface de 99 m<sup>2</sup>, sans limite inférieure, ni supérieure, délimitée suivant le périmètre défini par les points 1 à 10 (je ne sais pas quels sont les points 1 à 10) privé du volume défini par le volume 1 ». Je vous laisse réfléchir, et si on peut avoir la réponse pour que tout le monde comprenne.

Il est mis page 5 que cet immeuble sera affecté à la construction d'un ensemble immobilier, à usage d'habitation, commercial, professionnel, activité libérale et bureaux. C'est-à-dire, que là, tel que c'est ici, nous n'avons aucune assurance d'avoir un local commercial de 107 m<sup>2</sup>. Cela devrait être précisé noir sur blanc sur le document.

Je continue. On nous annonce que l'on va mettre une bulle de vente. Est-ce que c'est à titre gratuit, est-ce qu'on payera un droit de place ou autre ? Vous nous répondrez également, mais ce n'est pas précisé là. Ce n'est pas précisé que ce sera gratuit mais ce n'est pas précisé le contraire non plus. On s'étonne, à la lecture du document, du tapis qu'on déroule à l'acquéreur et du peu de précautions que l'on prend sur l'assurance que l'on ait ce qui est présenté ici.

Les conditions suspensives, à la page 11, obtention d'un permis de construire, là on reprend encore un immeuble à usage d'habitation, de commerce professionnel, d'activité libérale et de bureaux, d'une surface de plancher de 1 200 m<sup>2</sup> prévoyant en outre, 17 places de stationnement pour véhicules automobile, dont 15 sur site et 2 hors site. Là pareil, ça ne peut être que des logements. Ça rentrera dans les clous et nous n'aurons pas de local commercial.

Après, nous avons un certain nombre de points où nous avons des croix. Cela figure page 13 et sur plusieurs pages. Ce serait bien aussi que vous nous expliquiez pourquoi ?

Résultat des sondages ? Pourquoi est-ce que je vous demande si la partie sous-sol était assurée ? Parce qu'ici on parle de sondages, qui font aussi partie des conditions à discussion. Quelles garanties présentent ce projet-là parce qu'il ne faut pas se leurrer, si la partie sous-sol ne peut pas être utilisée, quid des places de parking ? Peut-être que vous avez toutes les réponses, mais en tout cas, ça manque de clarté ici. Après, nous avons dans les conditions, là c'est le pompon, c'est-à-dire que ça coûte 441 000 €, moins l'estimation des domaines et en plus dans les conditions, il faut que l'acquéreur ait pré-commercialisé 60 % de la superficie globale des lots à créer et à vendre dans le programme projeté. C'est vraiment tout bénéfique en ce qui le concerne. Il n'y a pas d'avancement tant que ces 60 % ne sont pas assurés.

Enfin, page 14 où il y a les petites croix, prorogation des délais, les autorisations administratives, sans pouvoir excéder... là nous n'avons pas de date, plus six mois, on ne sait pas pourquoi il y a plus six mois. Ça fait quand même beaucoup. Et je n'ai pas fini, page 16, pourquoi est-ce que le vendeur a expressément dispensé l'acquéreur de lui verser un dépôt de garantie ? Cela se fait dans toutes les transactions pourquoi-là, on décide de ne pas avoir de dépôt de garantie à demander à l'acquéreur ? C'est surprenant. Et puis le dernier point, concernant l'amiante, effectivement M le Maire, vous avez dit que l'étude de l'amiante était à la charge de l'acquéreur. Il n'empêche qu'il est convenu qu'en cas d'existence d'amiante, les parties se rapprocheront pour en étudier les incidences sur la présente convention. Cela veut dire, concrètement, à quelle hauteur va participer la ville ? Acceptera-t-elle de prendre les travaux en charge ? Ce qui veut dire que ce ne sera pas 441 000 €, mais ce sera 441 000 € moins la partie amiante. Et on sait le coût que ça peut représenter. Pour toutes ces raisons, et je ne reprendrai pas tout ce qui a été dit, sur la philosophie du projet et la

dimension patrimoniale des bâtiments historiques, mais nous voterons contre et j'espère que vous pourrez répondre à toutes les questions concernant cet acte notarié qui est pour le moins surprenant.

**M André Fidelin :**

Merci. François.

**M François Besombes :**

Toutes les charges dont vous faites part si vous en gardez la possession, elles seront à la charge de la collectivité. Et là elle resterait peut-être à la charge de la collectivité mais il y a une transaction de 441 000 € à la clé, il y a un million à un million deux de travaux qui vont être pris en charge par un privé et qui seraient pris en charge par la collectivité. Je vous dit la réalité des choses. Vous rêvez.

Quand je regarde votre projet, parce que là vous attaquez notre projet. Je regarde le vôtre. Il y a une recette en moins... laissez-moi parler, s'il vous plaît je vous ai écoutée avec attention. C'est quand même formidable, comment vous êtes. Ayez confiance simplement, laissez les gens exprimer ce qu'ils pensent. Vous passez d'une recette de 441 000 €, vous assurez le financement d'un hypothétique projet de 1 million d'euros, après à la clé, vous mettez à peu près 100 000 € de fonctionnement par an, et là, j'entends M Drouglazet, qui nous dit il y a des gens qui ont du mal à payer leurs impôts, quand vous additionnez tout cela, cela fait à peu près avec l'amortissement et le financement, aux alentours de 300 ou 400 000 euros de financement par an avec les remboursements etc... cela fait 3 ou 4 points d'impôt. Je préfère faire attention aux investissements qui peuvent être réalisés, permettre aussi de désengager deux bâtiments qui n'ont pas de vocation à être prioritaires et financer en revanche, une maison des associations qui est nécessaire avec un espace qui soit dédié aux associations et qui corresponde aux attentes. Je préfère aussi revaloriser le pôle nautique, par exemple, cela me paraît aussi intéressant. On n'est pas dans la dévalorisation, de se séparer du patrimoine. Quelque part on se sépare de certains biens et de l'autre côté en en revalorise d'autres. Cela correspond aussi aux attentes des sportifs, on pérennise avec ce projet-là un bâtiment. On respecte les contraintes budgétaires de la ville, il faut que l'on puisse s'engager budgétairement et dans le temps avec la pente que l'on réussit à produire actuellement. On fait aussi revenir des habitants en centre-ville. C'est nécessaire pour l'activité commerciale, c'est nécessaire aussi pour les écoles en centre-ville. C'est important. On redynamise l'attractivité commerciale. C'est une question de bon sens. Quand j'entends que l'on puisse faire des amalgames sur des municipalités de droite qui bradent le patrimoine. On a un Gouvernement, remarque, vous allez me dire il devient même trop à droite pour moi, qui dilapide le patrimoine national. Ces 5 milliards qui ont été annoncés, et qui sont aujourd'hui bradés par l'État, je ne vous entends pas les attaquer.

Il y a un devenir pour ce bâtiment, qui n'était pas du tout assuré il y a encore quelques années, au moins il y a quelque chose de positif qui n'a pas été mis en œuvre par d'autres municipalités dans le temps qui s'est écoulé encore dernièrement. Voilà, j'ai fini avec ce sujet. Merci M le Maire.

**M André Fidelin :**

On peut toujours revenir ligne par ligne sur ce document qui concerne la cession de bien. C'est-à-dire sur le document qui a été depuis des semaines et des mois travaillé avec le notaire, avec notre conseil. C'est un document qui a été largement travaillé. Les deux parties trouvent dans ce document des garanties nécessaires pour la réalisation de ce projet. Maintenant, sur la notion de commerce, il est évidemment fait état de la présence d'un commerce au rez-de-chaussée, de 99 m<sup>2</sup>. Ensuite, sur les sondages concernant le sous-sol, ils ont eu lieu il y a une quinzaine de jours. Il y a eu des carottages, vous avez peut-être vu les engins sur place. Il n'y a pas d'éléments qui s'opposent à la réalisation de garages souterrains. Ensuite, en ce qui concerne une garantie, la garantie, il était tout seul, on ne voyait pas l'intérêt d'un dépôt de garantie. Le document, il

vaut ce qu'il vaut, mais de toute façon vous ne pouvez que trouver des éléments défavorables et négatifs, mais je peux vous dire qu'il a été longuement travaillé avec les services de la ville, le notaire, l'acquéreur, notre conseil. C'est un conseil spécialisé qui a travaillé aussi sur ce document. On croit penser que la réalisation de ce projet ne sera pas encore et encore retardé ou annulé, nous l'espérons. C'est l'attractivité du centre-ville derrière les halles. Les commerçants de la rue Dumont d'Urville n'attendent que ça. Je ne vais pas revenir dessus, nous en avons suffisamment parlé. Je vais laisser la parole à Marc pour conclure.

**M Marc Bigot :**

Comme indiqué tout à l'heure, il y a une obligation de faire des garages pour une telle opération immobilière, du fait de la présence d'un certain nombre d'appartements. Je ne sais pas ce que tu imagines en sous-sol. Ce sera bien des garages et des caves parce que c'est une obligation sur un tel projet, d'autant plus que nous sommes dans un périmètre de ZAC, là encore. La première chose était d'effectuer des sondages. Cela apparaît dans l'acte comme des sondages à faire, mais ces sondages ont été réalisés sur le périmètre de ces bâtiments.

Nous avons évoqué l'amiante, là aussi, nous n'avons pas attendu pour faire des expertises, et le futur acquéreur qui prend en charge toutes ces expertises, n'a pas attendu la soirée, la décision qui sera prise ce soir pour les réaliser. Ces expertises ont eu lieu. Nous voyons quand même que l'acquéreur s'investit beaucoup sur ce projet-là. On a là devant nous, des projets qui sont travaillés depuis quelques mois quand même. Ce sont des projets qui ont évolué et qui ont des contraintes comme on l'a vu pour le parking. Cet acquéreur ne s'investit pas autant pour se défausser demain. Il y va parce qu'il croit à ce projet et qu'il croit à Concarneau.

Effectivement, dans un acte notarié, il y a des formules que l'on retrouve. Ce sont des formules toutes faites comme par exemple, immeuble affecté à la construction d'un ensemble immobilier à usage d'habitation, commercial, profession et activité libérale, ou bureaux, on trouve cela dans tous les actes. Les questionnements que tu avais sur des points qui étaient numérotés 1-2-3-4-5, la lecture de ce document-là a donné toute l'explication.

**Gaël Le Meur :**

Inaudible....

**M Marc Bigot :**

Si, si, il y a un plan. Et à la lecture du plan, on voit déjà de quoi on parle. Qu'est-ce qu'il y avait encore ? Je n'ai pas noté toutes les questions.

**Gaël Le Meur :**

Qu'est-ce qu'il y avait d'autre ? Tu dis que ce sont des phrases toutes faites.

**M Marc Bigot :**

Ce genre de phrases dans un acte notarié, on les retrouve systématiquement.

**Mme Gaël Le Meur :**

Il manque, dans la partie conditions particulières, le fait de mettre le commerce de 107 m<sup>2</sup> comme c'est indiqué à l'écran, de mettre cette obligation-là.

**M Marc Bigot :**

Le dossier n'est pas à l'instruction. Nous avons la chance d'avoir aujourd'hui un avant-projet sous les yeux alors que le dossier n'est toujours pas à l'instruction.

**Mme Gaël Le Meur :**

Dans l'acte notarié, il manque cette condition particulière. Cela peut être rajouté. On peut mettre ce que l'on veut dans l'acte notarié. C'est une assurance d'avoir....

**M Marc Bigot :**

C'est un avis. De quoi avons-nous parlé encore ?

**Mme Gaël Le Meur :**

C'est une assurance d'avoir ce commerce, parce que le problème de cette vente, c'est que vous perdez la maîtrise du bâtiment et du secteur géographique.

**M Marc Bigot :**

J'ai entendu le même discours concernant la thalasso et le jour de l'inauguration, tout le monde avait la coupette à la main. Alors, attendez. Si, si !

**Mme Gaël Le Meur :**

Pas en ce qui me concerne.

**M Marc Bigot :**

Ceux qui ont crié le plus étaient au premier rang.

**Mme Gaël Le Meur :**

Pas en ce qui me concerne, je suis désolée. Je ne parle pas de la thalasso, mais je dis juste que....

**M Marc Bigot :**

Il faut en parler aussi parce qu'il y avait les mêmes interrogations et les mêmes critiques sur ce projet.

**M André Fidelin :**

S'il vous plaît.

**Mme Gaël Le Meur :**

Je dis juste qu'il faut dans ce secteur géographique qui est stratégique, l'idée n'est pas d'opposer les villes, entre autres, en terme de développement économique, mais en tout cas il faut garder la maîtrise. Et là, s'il n'est pas précisé cette histoire de commerce à cet endroit, rien n'empêche demain que cet acquéreur, s'il ne trouve pas de commerce à implanter, ou si ça ne marche, pas, rien n'empêche de le transformer en bureaux ou en logements.

**M Marc Bigot :**

C'est un point de vue.

**Mme Gaël Le Meur :**

Ce n'est pas que c'est un point de vue, c'est que l'acte lui permet....

**M Marc Bigot :**

Si, c'était un point de vue.

**Mme Gaël Le Meur :**

C'est là-dessus qu'il faut vraiment s'assurer qu'il y aura véritablement un local commercial.

S'agissant de la thalassothérapie, je n'étais pas à l'inauguration pour des raisons personnelles...

**M Marc Bigot :**

Il y en avait d'autres.

**Mme Gaël Le Meur :**

Et je tiens à dire que l'initiative de cette thalassothérapie, ce n'est pas la municipalité d'André Fidelin. Il n'y a jamais eu d'opposition...

**M Marc Bigot :**

Ah... Je vais continuer sur le projet. On a parlé de bulle commerciale....



**Mme Gaël Le Meur :**

Il n'y a jamais eu d'opposition au projet de thalasso....

**M Marc Bigot :**

On a parlé de bulle commerciale sur le projet, que l'on retrouve sur tous les projets également.

**Mme Gaël Le Meur :**

Il y a eu une critique sur le non respect de l'acte tant sur le nombre d'emplois que sur les délais qui étaient impartis.

**M Marc Bigot :**

On a tout lu sur la thalasso, tous les qualificatifs. Je n'étais pas là, j'étais simple lecteur en tant que citoyen concarnois. Je m'étonnais de certains propos.

On va continuer sur la bulle commerciale. Derrière toute opération, il y a une bulle commerciale. Je ne vois pas en quoi ça peut choquer ou amener ce genre d'opération. Je ne comprends pas non plus. Une bulle commerciale on en trouve dans tous les projets. La bulle commerciale, après, fait l'objet d'une autorisation. On la verra d'ailleurs en commission urbanisme, pour ceux qui y sont. Le moment venu, ce projet-là passera pour l'installation à titre temporaire d'une telle installation.

**M André Fidelin :**

Merci Marc. Mme Ziegler pour terminer.

**Mme Nicole Ziegler :**

Que les choses soient claires. Concernant la thalasso, j'y étais. Vous n'avez jamais entendu dans la bouche de ceux qui sont ici, une volonté de mettre à mal ce projet. À chaque fois que nous sommes intervenus, c'était pour vous dire que ça prenait du temps. On vous a même fait la proposition de tous se réunir pour faire avancer le projet. Ne faites pas un mauvais procès, ce n'est pas le cas.

**M Marc Bigot :**

Je maintiens mes propos parce qu'il y a eu des communiqués de partis politiques.

**Mme Nicole Ziegler :**

Non, non.

**M Marc Bigot :**

Si, il faut arrêter, il faut arrêter. On ne va pas ressortir les archives....

**Mme Nicole Ziegler :**

D'autre part, concernant ce projet....

**M André Fidelin :**

Aujourd'hui, on parle de l'ancienne mairie, si vous le voulez bien. On va conclure parce que la thalasso n'est pas à l'ordre du jour.

**Mme Nicole Ziegler :**

Concernant ce projet, on pense ce qu'on veut du projet de rénovation, ça paraît très agréable à vue d'œil comme ça. Ce qu'on vous dit simplement, c'est qu'on est très inquiets et on pense que ça ne va pas participer à la redynamisation de ce quartier de ville. C'est tout. C'est projet contre projet. C'est tout ce que l'on vous dit.

**M André Fidelin :**

Très bien, et bien écoutez nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ? Les concarnois jugeront.

Ceux qui s'abstiennent ?

**Brouhaha....**

**M André Fidelin :**  
Les citoyens. Très bien.

**Micro non branché.....**

**Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).**

**M Marc Bigot :**  
J'ai entendu tout à l'heure de la bouche de Gaël que ce projet était une insulte aux concarnois. Oui ou non ?  
Je suis concarnois aussi, c'est pour cela.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Le projet tel qu'il est présenté là est lié à l'acte notarié qui ne respecte pas les intérêts de la ville. Je suis désolée.

**M Marc Bigot :**  
Une insulte aux concarnois, le terme est assez grave.

**M André Fidelin :**  
Marc, le point numéro 13, le plan de prévention des risques littoraux.

## Conseil municipal du 10 mars 2016

13	Urbanisme/Aménagement : Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) - Avis du Conseil municipal
----	--

### **M Marc Bigot :**

Un autre dossier lié à l'urbanisme assez technique, je vous l'accorde, et lié aux risques littoraux.

### **Lecture du rapport :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 562.1 et suivants ;  
Vu l'article L.126-1 du code de l'urbanisme ;  
Vu la circulaire du 3 juillet 2007 relative à la concertation avec les acteurs dans les plans de prévention des risques naturels prévisibles ;  
Vu la circulaire 27 juillet 2011 relative à la prise en compte de la submersion dans les plans de prévention des risques littoraux ;  
Vu la circulaire du 2 août 2011 relative à la mise en œuvre des plans de préventions des risques naturels littoraux ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2012 prescrivant le plan de prévention des risques littoraux « Est Odet » comprenant les communes de Bénodet, Concarneau, Fouesnant et La Forêt Fouesnant ;  
Vu le courrier en date du 8 février 2016 du Préfet du Finistère, notifiant le dossier de consultation portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques Littoraux « Est Odet » ;  
Considérant que conformément à l'article R.562-7 du code de l'environnement, la Ville de Concarneau est sollicitée pour émettre un avis et qu'elle dispose d'un délai de 2 mois à compter de la réception de la notification ;  
Considérant qu'il convient de rappeler qu'après les épisodes de submersion marine provoqué par la tempête Xynthia en Vendée et en Charente-Maritime en février 2010, le gouvernement a décidé de renforcer les mesures de prévention des risques littoraux en prescrivant l'élaboration de plans de prévention des risques littoraux (PPRL) ; que ces PPRL sont mis en œuvre au regard des risques pour les vies humaines constatés actuellement sur les territoires, en prenant en compte l'évolution des phénomènes naturels (élévation du niveau marin suite au changement climatique) et l'incidence que pourrait avoir une croissance non maîtrisée de l'urbanisation ; que le PPRL « Est Odet » est un document réglementaire de maîtrise de l'urbanisation qui, une fois approuvé par le Préfet, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de Concarneau.  
Considérant les documents joints au présent rapport composé du règlement (annexe 1), du plan de zonage réglementaire (annexe 2) et des cartes des côtes d'eau (annexe 3).  
Considérant que le règlement écrit comporte des interdictions et des prescriptions, ainsi que des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde et des mesures de réduction de la vulnérabilité des biens existants ; qu'il prévoit de préserver de tout projet d'aménagement les zones non urbanisées afin de ne pas accroître la présence d'enjeux en zone inondable, de ne pas étendre les zones déjà urbanisées en zone inondable et de rendre inconstructibles les secteurs les plus dangereux ; qu'il prévoit notamment des prescriptions particulières selon une typologie de couleurs définie en fonction du degré d'exposition aux risques littoraux :

*(Présentation de cartes à l'écran)*

- Rouge « hachuré noir » : Correspond aux secteurs les plus dangereux qui sont strictement inconstructibles, hormis quelques travaux de réduction de la vulnérabilité, d'entretien et de gestion courants, de protection contre l'aléa (sont notamment concernés le GR 34, les Sables Blancs, la Corniche, les abords de la

plage Rodel, le quai de la Croix, et les abords de la plage de la Belle Étoile).

*M Bigot indique en cours de lecture du rapport :*

Sur la légende totalement illisible à l'écran, en fonction des risques, que ce soit des éboulements, de la submersion, etc... les hachures sont différentes et identifient les risques. Ce ne sont d'ailleurs pas vraiment des surprises pour nous qui connaissons bien Concarneau. On peut vérifier à chaque coup de tabac, ce qui apparaît déjà sur cette carte.

- Rouge : Correspond aux zones urbanisées à aléa fort et très fort, qui ne doivent pas s'étendre en zone inondable peu ou pas urbanisée afin de ne pas accroître la vulnérabilité. Correspond également aux zones naturelles non urbanisées quel que soit le niveau d'aléa qui doivent être préservées de tout projet d'aménagement afin de ne pas accroître la présence d'enjeux en zone inondable. Ces zones sont soumises à une interdiction générale des constructions neuves et de création de nouveaux logements dans le bâti existant. Les extensions jouxtant les constructions existantes sont limitées, ainsi que les opérations de reconstruction. Le changement de destination de locaux introduisant une vulnérabilité plus grande est interdit. On trouve pour illustrer ce secteur-là le quartier Saint Jacques qui est un point sensible dans le secteur du Lin, Le secteur du Cabellou derrière la plage de la Belle étoile, une partie sur la corniche également et une partie aussi aux Sables Blancs.

- Orange : Correspond au centre urbain historique dense soumis à un risque de submersion important dans laquelle, par exception, une certaine densification sera possible sous réserve de prescriptions tenant compte de l'importance du risque. Il s'agit principalement sur le secteur du Lin proche de Saint Jacques.

- Bleu : Zone urbaine avec aléa modéré à faible. Les constructions nouvelles comme les transformations de constructions existantes ne sont admises que sous réserve de prescriptions, en relation avec leur exposition au risque d'inondation. Sont concernés tout le secteur portuaire, l'anse du Lin, la Ville-Close, le quai Carnot, l'Avenue Pierre Guéguin, l'avenue du Docteur Nicolas et la rue de Kerose.

Considérant que l'impact et les conséquences du projet de PPRL en ce qui concerne la commune de Concarneau sont limités ;

Considérant que l'analyse de la partie graphique du règlement appelle aux remarques suivantes :

- sur le secteur de la rue de la Libération, sur la partie comprise entre le boulevard Katerine Wylie et la rue Jacques Toiray, les parcelles BR 303, 304 et 305 et la partie de la parcelle BR 302 qui n'est pas comprise dans la zone « rouge hachurée noir » devraient être intégrée dans la zone réglementaire « bleue ». En effet, ce secteur, qui se situe à un niveau plus bas que le boulevard Katerine Wylie, a déjà été submergé à plusieurs reprises par le passé.
- La parcelle CK 92 qui se situe au Cabellou face à la plage de Kermingham devait également être intégrée dans la zone réglementaire « bleue » car cette parcelle a également été inondée lors d'événements récents ;

Il est proposé au conseil municipal :

- de formuler un avis favorable sur le projet de plan de prévention des risques littoraux « Est Odet ».
- de demander à ce que les remarques précisées ci-dessus soient prises en compte à l'issue de l'enquête publique.

Je n'ai pas évoqué les tableaux sur les hauteurs d'eau qui sont présentées. Nous pouvons en parler très brièvement. Ce sont des documents techniques que devront avoir impérativement les services urbanisme, les promoteurs, les

architectes, pour les secteurs classés principalement bleus, c'est-à-dire qu'il y aura des considérations à prendre. Les hauteurs d'eau que l'on connaît aujourd'hui, les évolutions du fait du changement climatique, ce que l'on appelle aussi à Concarneau un pied de pilote, c'est-à-dire 20 cm de marge pour éviter des surprises. Ce sont ces tableaux qui étaient joints à l'ensemble des documents, mais qui sont plus des documents techniques pour les techniciens qui auront à travailler sur les projets, les modifications, et autres susceptibles d'être réalisés dans les secteurs concernés.

**M André Fidelin :**

Merci Marc pour cette présentation. J'ai un complément d'information sur la méthodologie. Vous avez bien compris que devant les éléments Xynthia en Vendée, et malheureusement les problèmes climatiques que nous constatons assez régulièrement, l'État, par l'intermédiaire des Préfectures, et surtout des directions départementales des territoires et de la mer a mis au point une méthodologie sur un arrêté préfectoral qui devra être signé au mois de juillet. Entre temps, il y a eu maintes et maintes réunions. Il faut savoir que tous ces écarts d'aléas ont été identifiés et travaillés par un cabinet hydrogéologique. À partir de là, tous ces éléments-là ensuite, font l'objet de concertation avec les collectivités. Maintes et maintes réunions se sont déroulées avec les services de l'État. Cela conduira à l'élaboration de cet arrêté préfectoral. Il faut savoir que le 21 mars prochain, il y a une réunion entre la DDTM et les services instructeurs des collectivités.

Le 11 avril, la presse sera invitée à publier l'annonce. Il y a une réunion publique pour les quatre communes concernées à Fouesnant entre autres. Je ne sais pas si vous avez l'information. Ce sera une réunion publique pour expliquer et informer des conséquences liées à cette problématique. Ensuite, il y aura une enquête publique du 25 avril au 31 mai. Enquête publique à laquelle sera jointe la délibération de ce soir. Ensuite, nous irons vers l'arrêté préfectoral en juillet, qui nous amènera à un règlement prescriptif pour nos dossiers d'urbanisme. Voilà le déroulé.

Évidemment, Concarneau n'est pas trop impliquée, il s'agit plutôt des communes de Fouesnant, Loctudy, L'Île-Tudy, Penmarc'h qui sont beaucoup plus impactées par ce phénomène. Il y aura bien évidemment, des dispositions qui seront contraignantes pour éviter tout problème dans le futur. Voilà donc le PPRL que nous vous proposons. Sachez que les documents sont en ligne sur Internet, sur le site de la Préfecture, PPRL Est-Odet. Si vous voulez consulter les cartes d'aléas, PPRL Est-Odet. Voilà pour compléter, Marc.

**M Marc Bigot :**

Les documents sont effectivement disponibles sur le site de la Préfecture et ils seront consultables également dans les mairies. Il y aura également une adresse Internet dédiée, chaque citoyen pourra poser des questions. Et à la lecture des cartes au format que nous avons diffusé ce soir, tout n'est peut-être pas précis. Pour certaines propriétés dans les zones sensibles, autant avoir, sur des documents de bon format, les limites exactes et les contraintes, ou inscriptions, prescriptions, qui s'imposent à chacun avec aussi des obligations pour la ville d'informer au maximum bien évidemment, l'ensemble des citoyens concernés.

**M André Fidelin :**

Merci Marc. Est-ce que vous avez des remarques, sans faire de jeu de mots ? Oui, Mme Le Meur.

**Mme Gaël Le Meur :**

Merci pour tous ces détails, et notamment au niveau de la procédure, ce qui me rappelle qu'on n'a pas répondu à ma question concernant la publicité de la vente des deux lots de l'ancienne mairie. Je ne sais pas si vous avez la réponse là, mais j'aimerais avoir la réponse parce que sinon, il y a un problème de procédure.

**M André Fidelin :**

Je n'ai pas la réponse.

**M Marc Bigot :**

La procédure qui a été adoptée est une procédure qui a été visée, discutée avec nos conseils.

**Mme Gaël Le Meur :**

Est-ce qu'il y a eu une publicité ? Il n'y a pas eu de publicité.

*Inaudible....*

**Mme Gaël Le Meur :**

Ok, alors, est-ce que je pourrais avoir les coordonnées du conseil en question, auquel vous faites référence et la procédure telle que les conseils l'ont validé, de manière à ce que nous nous contrôlions la légalité de la procédure ou pas.

**M André Fidelin :**

Si vous voulez bien, nous allons revenir sur le PPRL. Nous allons proposer d'approuver ce PPRL.

Ceux qui sont pour ?

**Mme Gaël Le Meur :**

Il y avait des questions.

**M André Fidelin :**

Il y avait des questions ? Pardon. M Drouglazet. Vous voyez avec Mme Le Meur parce qu'elle était partie sur un autre sujet. Elle a perturbé le dossier.

**M Claude Drouglazet :**

Je n'y suis pour rien. J'ai deux remarques, deux observations. Dans le règlement il s'est dit d'aller à l'horizon 2100. C'est vrai que ça m'interpelle vraiment d'essayer d'imaginer ce que sera le climat en 2100.

**M André Fidelin :**

On ne sera plus là Claude.

**M Claude Drouglazet :**

Non, sûrement, j'espère. C'est pour cette raison d'ailleurs que j'émettrai, non pas un avis négatif, mais une abstention sur ce dossier-là pour cette raison-là parce que je pense que ce n'est pas très adapté à la situation de dégradation au niveau climatique. On a des exemples, notamment en aquitaine. Finalement, les hydrogéologues qui avaient fait des calculs sur 60 ans, se sont rendus compte qu'au bout de 10 ans, leur calcul était faux, ce qui m'amène à dire que sur une partie du territoire de Concarneau, certaines zones bleues auraient dû être en orange par principe de précaution. On a parlé des côtes d'eau, mais on n'a pas parlé des sur-côtes. Vous savez, j'ai vécu l'ouragan de 1987. Quand le port de plaisance est parti se mettre sur la Ville-Close. J'étais élu à l'époque. On a eu une chance extraordinaire, c'est que un, ça a eu lieu la nuit et deux, il y avait un faible coefficient de marée. Quand vous avez à faire à un élément climatique comme celui-là, s'il y avait eu un fort coefficient de marée, il y aurait eu beaucoup de dégâts. Ça aurait vraiment été la catastrophe.

C'est vrai, que Paris en ce moment se prépare à une crue centennale, c'est vrai qu'il y a certaines zones notamment autour du port, pas tout le port mais certaines, qui auraient pu être en couleur orange pour mettre un peu plus de contraintes en terme de constructions potentielles. On sait très bien que certains endroits du port sont submersibles. Et effectivement, je vais vous faire plaisir, une partie des Sables-blancs est en zone submersible l'autre ne l'est pas, je pense

que la zone où se trouve la thalassothérapie est en zone potentiellement submersible.

**M André Fidelin :**

En ce qui concerne la couleur orange, nous sommes bien sur le centre urbain historique. C'est la ville-close. C'est ce qui a été retenu.

**M Marc Bigot :**

Le centre urbain, c'est le secteur du Lin. On a tous fait nos observations y compris en octobre 1987, il y a là un travail scientifique sur le terrain, il y a un travail où tous les phénomènes météo ont été pris en compte. On peut toujours douter.

**M Claude Drouglazet :**

Je connais les services qui travaillent là-dessus. J'ai confiance en eux, mais je pense qu'il y a quand même un certain nombre d'interrogations que je me pose. Les élus prennent la responsabilité. Vous avez vu que le Maire de la ville de Vendée qui a été inondée, a tout pris. Les services de l'État se sont bien tirés les pattes de l'affaire. C'est le Maire qui a tout pris. C'est notre responsabilité d'élu que de dire attention, oui peut-être. C'est mon avis. Je connais Concarneau, voilà.

**M André Fidelin :**

Merci pour vos interventions. Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Vous avez donc au nom de la ville fait apporter des modifications et dont vous faites la demande ce soir. Franchement, c'est vraiment le genre de question et de débat que l'on peut avoir sereinement en commission entre nous. Je l'avais demandé il y a quelques semaines déjà. Ça a été simplement présenté à la dernière commission urbanisme. Nous avons en plus une réunion avec l'adjointe aux affaires sociales, on a dû partir à la Balise, on n'a pas pu rester. Ce genre de problématique n'est pas polémique, vous auriez pu faire confiance à votre opposition, et nous aurions pu travailler ensemble

**M André Fidelin :**

Il faut savoir que de nombreuses réunions entre les services des villes concernées, les adjoints à l'urbanisme des différentes communes ont eu lieu. Il y aura une enquête publique. Elle servira à recevoir les réserves et les doléances. La DDTM en tiendra compte. Une démarche a été menée par la DDTM, nous, nous suivons la démarche. Alors, maintenant est-ce qu'il faut encore faire des comités de pilotage dans les communes ?

**Mme Nicole Ziegler :**

Il y a les commissions.

**M André Fidelin :**

Marc.

**M Marc Bigot :**

Nicole, excuse-moi. Je crois que la commission urbanisme est celle qui se réunit le plus souvent. C'est une commission qui se réunit tous les quinze jours. Il y a d'autres réunions de commissions, que ce soit ici ou à CCA. N'importe pas un instant que ce point de l'ordre du jour, je l'ai porté à cette date pour éviter de te voir. Mais non. Tu sais bien que nous nous arrangeons très bien en commission urbanisme.

**Mme Nicole Ziegler :**

Je n'ai pas dit cela mais..... inaudible.... micro non branché....

**M Marc Bigot :**

Si tu as dit ça.

**Mme Nicole Ziegler :**

Je n'ai pas dit ça. J'ai simplement dit que franchement en commission urbanisme et je sais que tu es d'accord avec moi, on passe notre temps à discuter sur un toit pas assez pentu, sur un toit plat, sur la couleur, etc... Je me demande même si je vais continuer à y aller. Il y a des sujets...

**M Marc Bigot :**

Ha !

**Mme Nicole Ziegler :**

Non, mais franchement, en plus quand il y a certains élus, je préfère ne pas y aller.

**M Marc Bigot :**

Voilà une réunion....

**Mme Nicole Ziegler :**

Franchement Marc, sur ce genre de dossier aussi important pour la ville et pour les concarinois, vous pourriez nous faire confiance et pouvoir en discuter en amont et pas à trois jours du conseil municipal.

**M Marc Bigot :**

Ces documents-là nous ont été transmis assez récemment et dans le calendrier des commissions d'urbanisme susceptibles de se tenir avant le présent conseil municipal, c'était la seule. Excuse-moi, tu pars en plein milieu. Je ne pouvais pas savoir qu'il y avait un autre rendez-vous ailleurs. En aucun cas c'était calculé. En plus, dans cette commission-là, j'ai amené un autre sujet, qui était le sujet précédent, on aurait pu ne pas en parler, on n'avait pas de dossier à l'instruction. On a tout mis sur la table. C'est plutôt un souci de transparence et un souhait d'alimenter le débat.

**Mme Nicole Ziegler :**

Tu fais passer pour des choses extraordinaires, des choses qui ne sont que normales. C'est normal qu'on l'ai vu en commission.

**M Marc Bigot :**

C'est normal qu'on l'ai vu en commission, à un détail près c'est qu'aucun dossier n'est déposé au service urbanisme.

**M André Fidelin :**

C'est vrai que ça revient à ce qu'avait dit Fabrice lors du dernier conseil municipal, c'est qu'en commission les gens ne parlent pas, ne participent pas, mais au conseil municipal, évidemment, la presse est présente donc là évidemment, c'est l'euphorie. Mais c'est dans les commissions que l'on doit donner son avis également. Les commissions servent à cela. Bien, nous allons passer au vote.

**Mme Gaël Le Meur :**

Demandez aux présidents de commissions si on ne parle pas en commission.

**M André Fidelin :**

Oui, M Bonneau.

**M Pierre-François Bonneau :**

M le Maire, je m'inscris juste en faux sur ce que vous venez de dire, quand je vais en commission, je parle et je participe, j'interviens. Je n'accepte pas l'idée que l'on dit qu'en commission on ne parle pas et vous ne faites rien.



**M Antony Le Bras :**  
Et moi pareil.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Et moi pareil.

***Brouhaha.... micros non branchés....***

**M André Fidelin :**  
Bon, d'accord. Si vous voulez. Fabrice. Mais on va clore parce que là ça déborde.

**M Fabrice Robin :**  
Je vais juste clore parce que ça me fait sourire. M Bonneau, il est vrai, en toute objectivité, quand vous intervenez, il y a un intérêt. Franchement, c'est bien. Mais Mme Ziegler, vous me faites doucement rigoler. Soit vous n'intervenez pas ou soit vous ne venez pas, et là, vous avouez que vous n'allez plus venir. Super ! Démissionnez, il n'y a que ça ! Si vous ne voulez plus intervenir, démissionnez ! Vous ne voulez pas venir !

**Mme Nicole Ziegler :**  
M le Maire, donnez moi quitus d'être présente en commission dès que je le peux.  
M le Maire, je demande votre avis.

**M André Fidelin :**  
Je ne viens pas à toutes les commissions, je ne peux pas vous dire.

**Mme Nicole Ziegler :**  
Mais enfin, vous devez surveiller cela. Il y en a marre d'entendre Monsieur me dénigrer à chaque fois.

**M André Fidelin :**  
Bien...

**M Fabrice Robin :**  
Étiez-vous à la commission vendredi dernier ?

**Mme Nicole Ziegler :**  
Des sports ?

**M Fabrice Robin :**  
Oui.

**Mme Nicole Ziegler :**  
Écoutez...

**M Fabrice Robin :**  
Et bien non, encore une fois, voilà.

**Mme Nicole Ziegler :**  
Non mais il faut voir comment elles sont réunies ces commissions, deux jours avant.

**M Fabrice Robin :**  
Je suis au cirque, là, je fais Bozo le clown.

**M André Fidelin :**  
Bien, nous allons passer au vote, si vous le voulez ? S'il vous plaît !

Quels sont ceux qui sont pour le PPRL ?

Ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ? Il y a deux absentions. Merci.

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

## Conseil municipal du 10 mars 2016

14	Patrimoine : Demande de subvention à la DRAC dans le cadre du Label Ville d'Art et d'Histoire
----	---

**Mme Laëtitia Boidin :**

C'est une subvention que nous demandons tous les ans à la DRAC dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire pour le fonctionnement du service patrimoine. Je ne vais pas vous lire toute la délibération, vous l'avez très certainement lue. En fait, c'est une subvention de 16 000 € que nous nous demandons. C'est la plus haute subvention, nous sommes une des Villes d'Art et d'Histoire qui a la plus importante subvention. C'est du bon travail.

Vu l'avis favorable de la commission culture du 24 février 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer sur ce programme Ville d'Art et d'Histoire de l'année 2016
- d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter la subvention correspondante.

**M André Fidelin :**

Merci Laëtitia. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Oui, M le Maire. Beau projet. Je regrette de ne pas y participer parce que je ne fais pas partie de la commission culture. Je vais voter avec plaisir. Cette évolution vous avez mis en place des fonds de création c'est remarquable.

*Brouhaha.....*

**M Fabrice Robin :**

Ce qui est dommage c'est qu'il y ait une journaliste qui soit partie. C'est vraiment dommage.

*Rires dans l'assemblée....*

**M André Fidelin :**

Bien, il n'y a pas d'autres remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Absentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

## Conseil municipal du 10 mars 2016

15	Culture : Fonds d'aide à la création - Attribution de subventions
----	---

**Mme Laëtitia Boidin :**

C'est ce beau projet d'aide à la création qui était doté l'année dernière de 14 000€ et qui cette année est de 20 000 €.

La commission culture s'est réunie en séance le 24 février 2016 et a fait les propositions suivantes :

Il y a tout d'abord la Compagnie « l'Art Déraillé » avec la création d'une pièce de théâtre d'après l'album Jeunesse de Claude Ponti « Sur l'île des Zertes ». Le budget global de l'action est de 33 400 € et ils avaient sollicité la somme de 15 000€. Un montant de 7 000 € leur a été octroyé. C'est vraiment un vrai projet ils nous ont vraiment transporté lors de la commission culture, pour les membres de la commission culture qui étaient présents. Et ils ont vraiment fait l'unanimité.

Il y a en suite le Bagad Bro Konk Kerne. C'est la création d'un spectacle musical pour les 30 ans du bagad en novembre 2016 , il y avait déjà une subvention dans le cadre du fonds d'aide à la création qui avait été octroyée en 2015 de 3 400€, et le solde de 3 400 € doit être versé cette année. Nous le validons dès à présent.

Vu l'avis favorable de la commission culture en date du 24 février 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- d'allouer les montants des subventions proposés au titre du Fonds d'Aide à la Création.

**M André Fidelin :**

Merci Laëtitia :

Vous avez des remarques ? Oui, M Bonneau.

**M Pierre-François Bonneau :**

Juste pour rire. Comme j'ai participé activement à la commission culture, je voterai oui à ce projet-là.

**M André Fidelin :**

Et bien voilà, ce conseil municipal va se terminer sous de bons auspices.

***Brouhaha....***

**M André Fidelin :**

Ah, c'est pas fini ? Bon, Mme Jan.

**Mme Marianne Jan :**

Faisant aussi partie de la commission culture, active, je salue aussi cette création de subvention pour justement la création de projets de cette sorte, en précisant aussi que les associations ou les compagnies qui ont la possibilité de déposer des dossiers, peuvent le faire au fur et à mesure de leurs projets, contrairement aux subventions qui sont allouées à l'année, subventions de fonctionnement ou autres. Au fur et à mesure qu'ils ont un projet, ils peuvent le déposer. Il n'y a pas par exemple de date limite au 30 octobre, et il n'y en a plus pour l'année. Je trouve que ça aussi, c'est une bonne initiative. Cela permet aux associations de pouvoir se projeter un peu plus loin.

**M André Fidelin :**

Merci pour cette précision.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons voter.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

## Conseil municipal du 10 mars 2016

16	Ressources humaines : Création d'un service commun des affaires financières
----	---

**M André Fidelin :**

Alain ça va ? Tu as récupéré ?

**M Alain Nicolas :**

**Lecture du rapport :**

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, article 72,  
Vu l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu la délibération n°2015/02/26-02 du conseil communautaire de CCA approuvant le schéma de mutualisation des services,  
Vu l'avis favorable de la Commission du Personnel en date du 16 février 2016,  
Vu l'avis du Comité Technique du 3 mars 2016,  
Vu les avis des Commissions Administratives Paritaires A et C du 4 mars 2016,  
Le service des affaires financières est créé au sein de Concarneau Cornouaille Agglomération sous la forme d'un service commun conformément aux dispositions de l'article L5211-4-2 du CGCT, qui règle les conditions de création de ce type de service entre un d'Établissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres. La commune de Névez rejoindra ce service commun au 1<sup>er</sup> mai 2016.

Les 4 agents de la Ville de Concarneau accomplissant l'intégralité de leurs missions au service des finances actuel de la Ville sont obligatoirement transférés à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ou à la commune chargée du service commun selon la loi NOTRe du 7 août 2015. Le service commun étant porté par CCA, les agents seront donc placés sous l'autorité fonctionnelle du président de CCA. Le pilotage du service est assuré par le directeur général des services de CCA.

La mise en œuvre du service commun des affaires financières est prévue pour le 1<sup>er</sup> avril et les 4 agents concernés seront donc transférés à CCA à cette même date.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la création du service commun des finances et de valider la convention afférente
- d'autoriser le Maire à signer la convention

**M André Fidelin :**

Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Non ? Très bien, nous allons voter.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme Gaël Le Meur).  
Mme Marie Le Meur s'étant absentée au moment du vote.***

## Conseil municipal du 10 mars 2016

17	Ressources humaines : Modification des conditions de mise à disposition du responsable du service eau et assainissement de la ville de Concarneau à Concarneau Cornouaille Agglomération
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

Vu l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 61 à 63,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie A du 4 mars 2016,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a sollicité la ville afin que celle-ci puisse mettre à disposition son responsable du service des eaux et de l'assainissement afin de superviser la réorganisation de la gouvernance locale des compétences de l'eau et l'assainissement collectif à mettre en œuvre dans le cadre de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), et dans une perspective de mutualisation des services et d'économie de gestion,

Considérant qu'entre temps est intervenu le départ de la directrice environnement/bâtiment de CCA laissant le poste de directeur du SPANC vacant, et qu'il est proposé que cette fonction soit assurée par M. Cyril DELEGLISE,

Considérant que cette mise à disposition n'excédera pas 25% d'un équivalent temps plein, soit sur 12 mois, l'équivalent de 53 jours environ,

Considérant qu'une refacturation sera effectuée par la ville à CCA sur la base d'un relevé d'heures,

**Il est proposé au conseil municipal :**

- D'annuler et de remplacer l'ancienne convention en validant la nouvelle convention de mise à disposition du responsable du service des eaux et de l'assainissement de la ville de Concarneau à Concarneau Cornouaille Agglomération dans les conditions décrites ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2017,
- Par voie de conséquence de désigner M DELEGLISE comme directeur du SPANC,
- D'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée,

**M André Fidelin :**

Merci Alain. Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**

Je vais redire ce que j'ai dit dans d'autres instances. La mise à disposition doit être un moyen de gestion des ressources humaines exceptionnel. Il ne faut pas

que cela devienne une règle normale de gestion. Je voterai bien évidemment cette délibération, mais il faut faire attention à ce que ça ne se prolonge pas indéfiniment.

**M André Fidelin :**

Nous sommes dans une situation un peu particulière et transitoire, puisque le service de l'eau et de l'assainissement devrait passer à CCA en janvier 2018 ce qui fait que ça va totalement dans le bon sens. Le SPANC, nous sommes sur l'assainissement non collectif et entre l'assainissement collectif et non collectif, il y a une cohérence dans le choix.

S'il n'y a pas d'autres remarques, nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***



**M André Fidelin :**

**Lecture du rapport :**

Le fonds de soutien à l'investissement public local a été créé par l'article 159 de la loi de finances pour 2016.

Ce fonds se traduit par une dotation de près de 50 M€ pour la Bretagne, qui constitue un levier intéressant pour redynamiser le tissu économique local.

Les différentes catégories d'opérations éligibles sont regroupées par thématique : transition énergétique, développement économique, équipements publics, aménagements urbains, mobilité, numérique, hébergement/logement.

Plusieurs opérations ont été fléchées au titre des équipements publics :

- mise aux normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public : 25 000 € TTC
  - réhabilitation d'équipements de services à la population : enfance, sport, loisir, social, sanitaire, culturel.
- Aménagement service des sports, maison des associations : 120 000 € TTC  
- Étanchéité de la toiture du gymnase du Porzou : 120 000 TTC  
- Rénovation du stade municipal Guy Piriou (vestiaires et bancs de touche) : 60 000 TTC

Le taux de subvention est au maximum de 80% et son montant n'est versé que s'il est supérieur à 20 000 € HT.

L'opération ne doit pas être commencée.

La première phase de programmation est fixée au 15 mars et la seconde au 15 juin.

Un courrier d'intention ciblant les opérations sus-citées, a, d'ores et déjà, été adressé à la Préfecture, en février.

Il est proposé au conseil municipal:

- de se prononcer sur les opérations fléchées,
- d'autoriser M le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

Là, nous avons un ballon d'oxygène.

Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Merci M le Maire. Effectivement, il s'agit d'un ballon d'oxygène, il se peut même que ce soit une chance historique. Il y a deux phases. Il y a celle qui est très proche du mois de mars et celle de juin. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure, sur un certain nombre de bâtiments, notamment au niveau sportif qui mériteraient d'être revus et un peu améliorés. Je l'ai déjà proposé à l'adjoint aux sports. Cela va peut-être faire hurler M Robin, mais c'est ainsi. Il est urgent de réunir à nouveau cette commission, je ferai en sorte d'y venir. Si on me le dit assez tôt, je peux être présente. En plus, il y a un certain nombre d'améliorations de bâtiments sportifs qui pourraient aussi être cofinancées par d'autres collectivités. Je pense forcément au Département, mais sans doute aussi à la Région. Il est urgent de tous se mettre autour de la table, et de manière intelligente de travailler pour le bien être des concarinois et de nos visiteurs.

**M André Fidelin :**  
Oui, M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**

J'ai un problème avec votre délibération. En fait, nous n'avons pas été associés au choix des programmes ciblés. Vous avez envoyé un courrier à la Préfecture en février. Je comprends que vous preniez vos précautions par anticipation, je ne vois pas ce que cela vient faire ici en conseil municipal parce que tout a déjà été décidé. On a d'ailleurs parlé de ce programme de 50 millions d'euros en commission des finances. Je pense qu'on parle de leviers pour redynamiser le tissu économique local, vous nous proposez des travaux sur le sport, je n'ai rien contre. Mais peut-être qu'on aurait pu trouver d'autres projets peut-être plus économiques. Tout est déjà plié.

**M André Fidelin :**

Cela a été une situation un peu précipitée. L'État s'est manifesté assez tardivement. Nous sommes dans une disposition réglementaire. Vous voyez, une première phase de programmation est fixée au 15 mars. Il fallait qu'on intervienne assez rapidement. À partir de là, il y a un certain nombre d'éléments que nous avons pris en considération avec l'adjoint aux travaux. Pour le mois de juin, il est peut-être possible de revoir les éléments qui pourraient être financés par cette dotation. Là, il fallait faire vite pour le 15 mars. Je ne sais pas si la commission travaux en a parlé. Je ne peux pas vous dire, Xavier n'est pas là.

**Mme Gaël Le Meur :**

Il n'en a pas parlé parce qu'elle ne s'est pas réunie.

**M Claude Drouglazet :**

Pour votre information, j'ai donc donné à votre premier adjoint à CCA, on en a parlé à CCA parce que CCA devrait aussi faire des propositions pour accéder à ce financement. Je lui ai fait des propositions que j'avais élaborées pour les critiques que j'avais pu faire dans le projet de territoire notamment sur le plan économique. Un certain nombre de propositions ont été faites, je les ai donc confiées à votre destination, à votre premier adjoint.

**M André Fidelin :**

D'accord, très bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ? Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

## Conseil municipal du 10 mars 2016

19	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
----	--

**M André Fidelin :**

Le dernier point, c'est le tableau des décisions du Maire. Je pense que vous en avez pris lecture. C'est un tableau de décisions de M le Maire il n'y a pas de vote, ce sont juste des informations. Maintenant, si vous avez des points sur lesquels vous voulez un éclaircissement, je suis à votre disposition ce soir ou à un autre moment.

Je vais maintenant vous présenter le vœu du tourisme.

## Conseil municipal du 10 mars 2016

20	Vœu du conseil municipal de Concarneau portant sur le maintien d'un Office de tourisme distinct sur le territoire de Concarneau
----	---

**M André Fidelin :**

On va expliquer pourquoi.

*Les élus de l'opposition se lèvent afin de quitter la salle.*

Bien, bonne soirée à tous.

**Lecture du vœu :**

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a été promulguée au journal officiel le 7 août 2015.

**M André Fidelin indique en cours de lecture du vœu :**

Quand vous parlez de respect, le respect c'est d'au moins écouter nos arguments parce que nous avons des éléments aussi à vous faire valoir. À partir de là, le respect c'est aussi écouter les éléments qu'on peut aussi vous apporter. C'est facile de faire la chaise vide. C'est trop facile.

**M Antony Le Bras :**

On pourra parler après pour vous dire pourquoi on n'est pas d'accord avec cette méthode ?

**M André Fidelin :**

En trois minutes je veux bien oui.

**M Antony Le Bras :**

Cela peut tenir en trois minutes.

**M André Fidelin :**

D'accord. C'est bien que l'on puisse faire des deals comme cela. C'est rare. C'est très rare, ce sont souvent des décisions autoritaires. Et ça c'est bien dommage.

*Les membres d'opposition reprennent place dans la salle du conseil municipal.*

**Reprise de la lecture du vœu :**

Les communautés de communes et les communautés d'agglomération exercent de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme. Cette compétence touristique intercommunale est inscrite parmi la liste des compétences obligatoires des EPCI. Elle est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (article 66 de la loi NOTRe)

Toutefois, il est prévu que l'EPCI peut décider, au plus tard trois mois avant l'entrée en vigueur du transfert de compétence, de maintenir des offices du tourisme distincts pour des stations classées de tourisme (article 68 de la loi NOTRe). Leur gouvernance sera néanmoins modifiée car la commune n'aura plus la compétence et ce seront des élus communautaires qui siégeront dans les instances.

Concarneau Cornouaille Agglomération mène actuellement une étude relative à la mise en œuvre de cette nouvelle compétence et notamment la création d'un office du tourisme communautaire.

Concarneau et son office du tourisme participent à la notoriété du territoire. Concarneau est réputé pour la Ville Close, mais également son port, le centre nautique des Glénans... La ville détient également le label Ville d'Art et d'Histoire, lui permettant d'élargir sa clientèle tout au long de l'année.

En 2016, le Comité Régional du Tourisme, comme en 2005, a retenu la Ville Close comme site d'enquête afin de réactualiser ses enquêtes de fréquentations régionales.

Dans ce contexte la ville de Concarneau, classée station tourisme (et marque « Ville Bleue ») réaffirme sa volonté de conserver un office du tourisme distinct sur son territoire. Il s'agit pour la ville d'un enjeu important afin de garder son classement « station tourisme » et de conforter le travail réalisé ces dernières années par l'équipe de l'office du tourisme de Concarneau. L'organisation territoriale du tourisme sur l'agglomération reposera donc sur deux offices du tourisme forts et complémentaires.

**M le Maire indique à la fin de la lecture du rapport :**

Il faut savoir qu'à Fouesnant entre autre, ils gardent leurs offices communaux dans le cadre de la loi NOTRe.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de valider cette position par un vœu qui sera transmis à CCA.

Pourquoi un vœu ? Notre souhait, et je l'ai dit à l'assemblée générale de l'Office de tourisme l'autre jour, c'est de formuler notre volonté, notre intention de conserver un office de tourisme distinct.

Pourquoi un vœu ? C'est d'aviser officiellement le comité de pilotage. Il s'est réuni en novembre et il doit se réunir le 29 mars. Il se réunit prochainement sur les intentions. Je rappelle qu'en ce qui concerne Concarneau, notre souhait est de garder notre office de tourisme distinct dans son statut associatif. Je viens de vous donner les arguments, il y en a certainement beaucoup d'autres. Mais l'office de tourisme de Concarneau veut s'inscrire et la loi le prévoit comme ça, dans un intérêt communautaire dans le but d'organiser et de promouvoir comme le dit la loi, le tourisme sur notre territoire. Il est bien évident que Concarneau est la porte d'entrée de notre territoire et nous voulons un office de tourisme distinct en considérant néanmoins que la gouvernance sera assurée par la présence d'élus communautaires au conseil d'administration.

Voilà ce que je peux vous dire.

Maintenant, nous avons reçu une note des services juridiques de la DCF, qui est l'association des communautés de communes et d'agglomération de France.

Les dispositions du Code du tourisme introduites par la loi NOTRe, je ne vais pas revenir dessus mais il est possible de maintenir des Offices de tourisme distincts pour les stations classées tourisme à condition que le conseil communautaire délibère à la majorité habituelle, majorité absolue des suffrages exprimés, dans ce sens, au plus tard trois mois, comme le dit la loi.

Notre souhait, par ce vœu, est de revenir auprès du comité de pilotage de CCA pour lui dire notre intention et notre volonté.

Cette intention nous l'avons déjà exprimée au comité de pilotage de novembre dernier. Cet élément avait été acté dans le cadre de ce comité de pilotage. C'est une confirmation. C'était en novembre, et là nous sommes en mars. Il faut donc confirmer notre intention.

La loi ne prévoit donc pas que le conseil municipal de la commune concernée doive délibérer avant que le conseil communautaire décide du maintien de l'office du tourisme de la station classée. La délibération du conseil communautaire porte bien uniquement sur un mode organisationnel et non sur le transfert de la compétence. Il n'y avait pas une nécessité de délibération. Une intention, une volonté était suffisante pour exprimer notre désir auprès du

comité de pilotage. Après, il appartiendra au conseil communautaire mais avant, évidemment, il faut que le comité de pilotage acte et ensuite que l'on travaille ensemble, ce qui est déjà fait. Notre office de tourisme a véritablement la volonté de travailler avec les autres offices de tourisme pour l'organisation et la promotion du tourisme sur notre territoire. Je pense à l'intérêt que suscitera demain Pont-Aven. Il est évident qu'il faut qu'il y ait une symbiose, une volonté de travailler ensemble dans les documents promotionnels. Voilà ce dont il s'agit. Je n'ai pas trop compris votre décision, mais bon. Maintenant elle est peut-être fondée. Je ne sais pas. Oui, M Bonneau.

**M Pierre-François Bonneau :**

M le Maire, pour vous dire de toute façon, je ne prendrai pas part au vote de ce vœu. J'ai un compte-rendu de la commission tourisme du 8 octobre 2015, qui dit que cette décision devra faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, pour apporter à CCA, le choix de la ville. Je pense qu'effectivement, c'est une chose qui est suffisamment engageante et suffisamment sérieuse pour demander une délibération du conseil municipal. Un vœu qui nous est présenté à la dernière minute juste avant le conseil ne me paraît pas sérieux. C'est pour cela que je refuse de prendre part au vote.

**M Bruno Quillivic :**

Pour qu'il y ait une délibération, il faut qu'il y ait une base légale. Il n'y a rien qui justifie le fait. Ça a peut-être été évoqué en commission, mais il n'y a pas de base. À partir de ce moment-là, un vœu suffit à montrer. C'est juste l'intention qui est à montrer. À partir de ce moment-là, un vœu suffit. On ne va prendre de délibération là-dessus alors qu'il n'y a pas de base légale.

**Mme Gaël Le Meur :**

La base légale, c'est la loi NOTRe.

**M Bruno Quillivic :**

C'est la loi, mais on n'a pas à aller....

**Mme Gaël Le Meur :**

A partir du moment où il est dit en commission que ça fera l'objet d'une délibération, je ne vois pas pourquoi vous vous asseyez sur ces règles.

**M Bruno Quillivic :**

C'est parce que nous avons le droit aussi de dire qu'entre temps, en regardant la loi telle qu'elle est indiquée, il n'y a rien. La commune n'est pas fondée à établir une délibération en ce sens.

**M André Fidelin :**

Il appartiendra au conseil communautaire de voter. C'est la loi qui le prévoit. Oui Claude.

**M Bruno Quillivic :**

C'est l'article L-134 du code du tourisme. Je vous invite à le relire. Il n'y a rien qui l'impose.

**M Claude Drouglazet :**

Oui, M le Maire. Je ne voterai pas non plus parce que je suis quand même surpris de trouver ça sur table alors que ça mérite un vrai débat. J'ai été moi-même représentant du Maire pendant un mandat au conseil d'administration de l'office de tourisme de Concarneau. C'est vrai que je sais ce que c'est. Je sais que Concarneau aimerait bien avoir son indépendance etc... ce que je ne comprends pas, parce que vous êtes aussi le Président de CCA, qu'il y ait actuellement une étude en cours pour la création d'un office communautaire, je me pose vraiment la question. Que doivent penser les autres élus des autres communes ? Je ne comprends pas l'urgence de ce vœu-là. Vous auriez pu nous le transmettre avant

avec éventuellement les documents, pour qu'on puisse à la limite parler en aparté. Mais vraiment, je ne comprends pas le but de la manœuvre et je vous vois aussi en tant que Président de CCA. Et là je ne comprends pas.

**M André Fidelin :**

Écoutez, j'ai là des éléments qui sont concrets. La loi ne prévoit donc pas que le conseil municipal de la commune concernée, doive délibérer avant que le conseil communautaire ne décide du maintien de l'office de tourisme de la station classée. La délibération du conseil communautaire porte bien uniquement sur un mode organisationnel et non sur le transfert de la compétence. On réédite notre souhait, et ensuite avec les services, l'ensemble des offices de tourisme, je pense que c'est un travail en commun. On ne va pas rentrer dans des considérations encore politiques. Nous sommes là pour l'intérêt commun, l'intérêt général et avancer dans le cadre de la loi.

**M Antony Le Bras :**

Au delà de la question de la délibération, ou de l'avis, mettez-vous cinq minutes à notre place. Nous préparons les conseils. Nous les travaillons. Vous pouvez au moins concéder que nous travaillons les conseils municipaux en amont, que nous lisons, que nous dialoguons ensemble. Individuellement d'abord et après on se rencontre forcément dans le groupe. Sur un sujet aussi important, on arrive ici et rien ne figure dans ce document-là concernant l'office de tourisme. C'est un sujet très important. Et on découvre un document posé sur la table, le jour du conseil municipal. La pratique n'est pas du tout correcte vis-à-vis de l'opposition, M le Maire.

**M André Fidelin :**

Oui, mais là c'est encadré par la loi.

**M Antony Le Bras :**

En 2014 vous nous faisiez des grands discours sur le respect de l'opposition, qu'il fallait que l'on travaille ensemble...

**M André Fidelin :**

C'est bon, je crois qu'il vaut mieux arrêter.

**M Bruno Quillivic :**

M Le Bras, arrêtez avec vos questions de concertation. Je vis au sein du conseil régional un truc....

*Brouhaha.....*

**M Bruno Quillivic :**

Non, mais je vais vous le dire. Ne vous plaignez pas dans votre statut d'opposant. Ici on fini à des heures pas possibles mais vous avez eu tout le loisir de vous exprimer. Au conseil régional, c'est une intervention. L'adjoint répond, et hop terminé, basta. Alors, ne venez pas nous donner des leçons de morale sur le traitement de l'opposition parce que franchement vous n'êtes pas les plus malheureux et les plus à plaindre. On regardera demain le compte-rendu du conseil et vous verrez que vous serez largement repris aussi dans..... micro coupé....

**M André Fidelin :**

Écoutez, je vous souhaite aussi une bonne soirée. Mais il y a un vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ? Très bien.

*Le rapport est adopté par 26 voix POUR. 7 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).*

La séance est levée à 23h05.